



LE CIMENT ROUTE

EXPLOITATION MATÉRIAUX SILICO-CALCAIRE ET VENTE TOUS MATÉRIAUX

**Demande d'Autorisation Environnementale Unique (« AEU »)
pour le renouvellement partiel d'une carrière**

au titre de la rubrique 2510-1 des ICPE

TOME 0

**NOTE DE PRESENTATION DU PROJET INCLUANT
LES RESUMES NON TECHNIQUES
DE L'ETUDE D'IMPACT
ET DE L'ETUDE DE DANGERS**

Carrière de sables et galets de Sainte-Geneviève-des-Bois
Commune de Sainte-Geneviève-des-Bois (45)

Rapport n° R 19065401

Janvier 2020



e-mail: geo.plus.environnement@orange.fr

SARL au capital de 120 000 euros - RCS : Toulouse 435 114 129 - Code NAF : 7112B

Siège social et Agence Sud	Le Château	31 290 GARDOUCH	Tél : 05 34 66 43 42 / Fax : 05 61 81 62 80
Agence Centre et Nord	2 rue Joseph Leber	45 530 VITRY AUX LOGES	Tél : 02 38 59 37 19 / Fax : 02 38 59 38 14
Agence Ouest	5 rue de la Rôme	49 123 CHAMPTOCE SUR LOIRE	Tél : 02 41 34 35 82 / Fax : 02 41 34 37 95
Agence Sud-Est	1175 route de Margès	26 380 PEYRINS	Tél : 04 75 72 80 00 / Fax : 04 75 72 80 05
Agence Est	7 rue du Breuil	88 200 REMIREMONT	Tél : 03 29 22 12 68 / Fax : 09 70 06 14 23
Antenne Afrique Centrale	BP 831	LIBREVILLE-GABON	Tél : (+241) 02 85 22 48

Site Internet : www.geoplusenvironnement.com

PREAMBULE

La **société LE CIMENT ROUTE (entité du groupe DEROMEDI)** exploite actuellement une carrière de sables et galets sur la commune de Sainte-Geneviève-des-Bois, dans le Loiret (45). Elle est exploitée à ciel ouvert et hors d'eau. Cette carrière est autorisée par les Arrêtés Préfectoraux en date du 23 août 2006, du 4 juin 2013 et 26 juin 2018, jusqu'en août 2021.

Initialement, la carrière avait une superficie de 52 ha 41 a 75 ca. Celle-ci a été ramenée à **43 ha 41 a 75 ca en 2015 après une cessation partielle d'activité** sur la parcelle E n°305 (9 h).

L'Arrêté Préfectoral Complémentaire du 26 juin 2018 a abaissée la production à 120 000 t/an (contre 190 000 t/an) et la production maximale à 140 000 t/an (contre 300 000 t/an initialement).

L'autorisation actuelle porte donc sur une **superficie de 43 ha 41 a 75 ca aux lieux-dits « La Plaine des Grands Ormes », « La Terre des Prieurs » et « La Belle Arable »**. **LE CIMENT ROUTE** peut ainsi extraire des sables et graviers à un rythme moyen de 120 000 t/an. D'une durée initiale de 15 ans, l'autorisation actuelle arrivera à **échéance le 23 août 2021**.

Aujourd'hui, suite à un retard dans le phasage d'exploitation du à un rythme d'extraction moins important que prévu (notamment suite à la crise économique) et afin de pérenniser son activité sur le site et de poursuivre l'alimentation du marché local, **la société LE CIMENT ROUTE souhaite poursuivre l'exploitation de sa carrière selon la méthode actuelle (même tonnage, même méthode d'extraction, ...) au-delà de 2021**.

La demande qui suit concerne **un renouvellement d'autorisation partiel d'exploiter une carrière située aux lieux dits « La Plaine des grands Ormes », « La Terre des Prieurs », et « Belle Arabe », sur une superficie de 24 ha 52 a 46 ca (dont 17 ha 11 a 19 ca exploitables) pour une durée de 11 ans (10 ans d'exploitation et 1 an de finalisation de la remise en état du site)**. Cette dernière est complétée par **une demande de cessation partielle d'activité sur 16 ha 51 a 70 ca**.

L'analyse de l'Annexe à l'article R 122-2 du Code de l'Environnement, et étant donné qu'il s'agit d'un simple projet de renouvellement d'une carrière déjà existante, cette Autorisation a été soumise à **examen « au cas par cas »**. Par Arrêté Préfectoral du 11 juin 2011, le projet de renouvellement partiel est soumis à un Mémoire Technique.

Le CIMENT ROUTE souhaite poursuivre l'exploitation de sa carrière selon la même méthode actuelle (même tonnage, même méthode d'extraction, ...).

Ce Tome 0 constitue les résumés non techniques de l'étude d'impact et de l'étude de dangers.

SOMMAIRE

1. PRESENTATION DU PROJET

1. Synthèse de la demande	3
2. Caractéristiques de l'exploitation	5
3. Motivations du projet	9
4. Contraintes et servitudes	12

2. RESUME NON TECHNIQUE DE L'ETUDE D'INCIDENCE

1. Prise en compte de l'environnement.....	15
2. Réaménagement du site	26
3. Conclusion de l'étude d'impact	29

3. RESUME NON TECHNIQUE DE L'ETUDE DE DANGERS

1. Risques et mesures préventives	30
2. Moyens d'intervention et de secours disponibles.....	42
3. Conclusion de l'étude des dangers	43

Table des illustrations

Figure 1 : Plan cadastral du projet	6
Figure 2 : Localisation du projet au 1/25 000	7
Figure 3 : Localisation des habitations aux abords du projet.....	8
Figure 4 : Plan de phasage général de l'exploitation	10
Figure 5 : Contraintes et servitudes à l'abord du projet	14
Figure 6 : Plan du projet de remise en état.....	28

Table des tableaux

<i>Tableau 1 : Récapitulatif des caractéristiques de la carrière de Sainte-Geneviève-des-Bois</i>	<i>3</i>
<i>Tableau 2 : Evaluation de la sensibilité de l'environnement de la carrière de Sainte-Geneviève-des-Bois</i>	<i>15</i>
<i>Tableau 3 : Différents niveaux d'impact pouvant être rencontrés.....</i>	<i>18</i>
<i>Tableau 4 : Récapitulatif des impacts brut potentiels du projet sur les différentes thématiques humaines et de l'environnement.....</i>	<i>18</i>
<i>Tableau 5 : Légendes des sensibilités et impacts</i>	<i>21</i>
<i>Tableau 6 : Récapitulatif des impacts du projet et des mesures qui seront appliquées</i>	<i>22</i>
<i>Tableau 7 : Analyse préliminaire des risques</i>	<i>39</i>
<i>Tableau 8 : Synthèse des scénarii pouvant éventuellement avoir des effets en dehors du site.....</i>	<i>41</i>
<i>Tableau 9 : Synthèse des cotations des scénarii pouvant éventuellement avoir des effets en dehors du site</i>	<i>41</i>

1 PRESENTATION DU PROJET

Ce document présente donc la Note de présentation du projet, ainsi que les Résumés Non Techniques de l'étude d'impact et de l'étude de dangers du dossier de demande d'ouverture de la carrière. Il aborde **de façon succincte** les principaux points de l'Etude d'Incidence et de l'Etude de Dangers. Pour une information plus complète, il faudra se reporter aux différents tomes du dossier d'autorisation et notamment au Tome 3 : « Etude d'Incidence » et au Tome 4 : « Etude de Dangers ».

1. SYNTHESE DE LA DEMANDE

Tableau 1 : Récapitulatif des caractéristiques de la carrière de Sainte-Geneviève-des-Bois

CARACTERISTIQUES	
Activité concernée	Exploitation de carrière de sables et graviers
Rubriques sollicitées (autorisation)	Installations classées pour la protection de l'environnement (rubrique 2510)
Durée de la demande	11 ans
Surface demandée	24 ha 52 a 46 ca
Surface exploitable	17,1 ha
Rythme d'extraction	Tonnage moyen extrait par an : 120 000 tonnes Tonnage maximum extrait par an : 140 000 tonnes
Installation de traitement	Non présente sur la carrière de Sainte-Geneviève-des-Bois, installée à Solterre (45) située à 11 km au Nord de la carrière.
Cessation partielle d'activité	16 ha 51 a 70 ca

L'objectif de ce projet est double, à savoir :

➤ Un Renouvellement partiel

La carrière concernée par ce dossier est située aux lieux-dits « La Belle Arable », « Plaine des Grands Ormes » et « Terres des Prieurs », sur la commune de Sainte-Geneviève-des-Bois (45). Elle se situe sur les parcelles suivantes :

N° de parcelle (Section E)	Superficie			Propriétaire
	Cadastrale	Sollicitée dans le périmètre de demande	Sollicitée dans le périmètre exploitable	
374 a pp	34 ha 09 a 66 ca	11 ha 77 a 62 ca	7 ha 05 a 50 ca	M. BARROT
307	18 ha 00 a 00 ca	12 ha 13 a 00 ca	10 ha 05 a 69 ca	M. BARROT
Chemin rural n° 12 pp	-	0 ha 18 a 22 ca	-	Commune de Sainte-Geneviève-des Bois
Chemin rural n° 13 pp	-	0 ha 43 a 62 ca	-	Commune de Sainte-Geneviève-des Bois
Superficie totale		24 ha 52 a 46 ca	17 ha 11 a 19 ca	

Les parcelles cadastrales mobilisées par la carrière sont présentées en Figure 1.

L'extraction du tout venant sur le site présentera les caractéristiques suivantes :

Nature		Extraction moyenne	Superficie du Projet	Durée sollicitée
Produit	Tout-venant (Sable et graviers) Densité 1,6	120 000 t/an	Totale : 24 ha 52 a 46 ca	11 ans (10 ans d'exploitation et 1 année supplémentaire de réaménagement)
		77 000 m ³		

Le gisement sera exploité au rythme de 120 000 t/an en moyenne 140 000 t/an au maximum.

➤ Une Cessation Partielle d'Activité

A la demande de renouvellement partiel d'autorisation d'exploiter une carrière, s'ajoute une demande de cessation partielle d'activité concernant une surface de 16 ha 51 a 70 ca. Les parcelles concernées par cette cessation partielle sont les suivantes :

N° de parcelle (Section E)	Superficie		Propriétaire
	Cadastrale	Sollicitée	
374 a pp	34 ha 09 a 66 ca	10 ha 64 a 70 ca	M. BARROT
307	18 ha 00 a 00 ca	5 ha 87 a 00 ca	M. BARROT
Superficie totale		16 ha 51 a 70 ca	

2. CARACTERISTIQUES DE L'EXPLOITATION

➤ Localisation

La Figure 2 montre la localisation du projet d'ouverture de carrière concerné par la présente demande.

Le site concerné par la demande d'ouverture de carrière est situé sur la commune de Sainte-Geneviève-des-Bois dans le Loiret (Cf. Figure 2) à 19 km au Sud de l'agglomération de Montargis, à 14 km au Nord de Gien et à 7 km à l'Ouest de Châtillon-Colligny. L'accès au site se fera par la RD 2007 reliant Briare à Montargis, seulement depuis la voie en direction de Montargis.

Les communes environnantes sont (Cf. Figure 3) :

- A L'Est : Sainte-Geneviève-des-Bois (5,3 km) ;
- Au Nord : Nogent-sur-Vernisson (3,7 km) ;
- Au Sud-Ouest : Boismorand (2,8 km) ;
- Au Sud-Ouest : Les Choux (5 km).

Le projet est encadré par :




- Des champs cultivés au Nord et à l'Est ;
- Une ferme au Sud (lieu dit « Les Bézards », propriété de M. BARROT) ;
- Deux chemins agricoles n°12 au Nord et n°13 à l'Est ;
- La RD 2007 à l'Ouest.

Un Etablissement Recevant du Public (ERP) est présent à 730 m au Sud-Ouest du site : l'Auberge des Templiers.

➤ Méthode d'exploitation

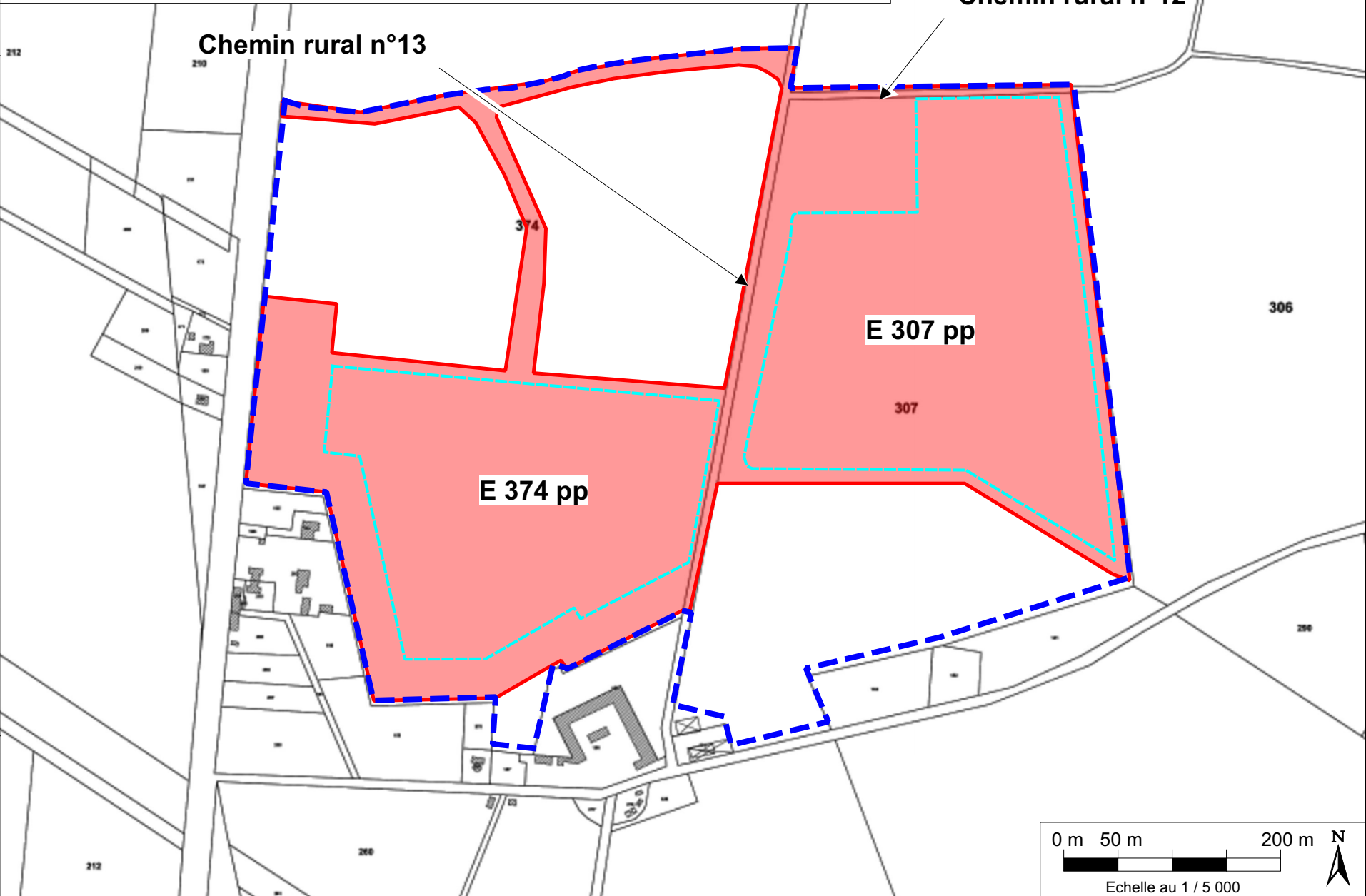
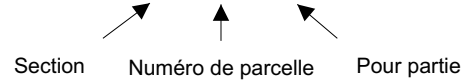
- Carrière de sables et graviers, hors d'eau, sans rabattement de nappe, à ciel ouvert ;
- Décapage sélectif par engins mécaniques (pelle hydraulique) ;
- Stockage temporaire de la terre végétale et des stériles d'extraction pour la remise en état ;
- Extraction à la pelle hydraulique du tout-venant ;
- Remise en état du site par remblaiement à l'aide de terre végétale et de stériles d'extraction issus de la carrière. La cote du terrain réaménagé sera de 139,5 m NGF au minimum. Elle sera par conséquent inférieure à la cote initiale du terrain. Les bords de l'excavation seront talutés à 20°, ce qui permettra une bonne intégration de la dépression au paysage environnant.

Légende

-  Périmètre de demande (emprise en renouvellement)
-  Périmètre de la carrière actuelle
-  Périmètre exploitable

Parcelle cadastrale

E 307 pp



LE CIMENT ROUTE - Carrière de sables et galets - Sainte-Geneviève-des-Bois (45)




Demande d'examen « au cas par cas » pour le renouvellement d'autorisation d'exploiter une carrière
Note de Présentation et Résumés non Techniques

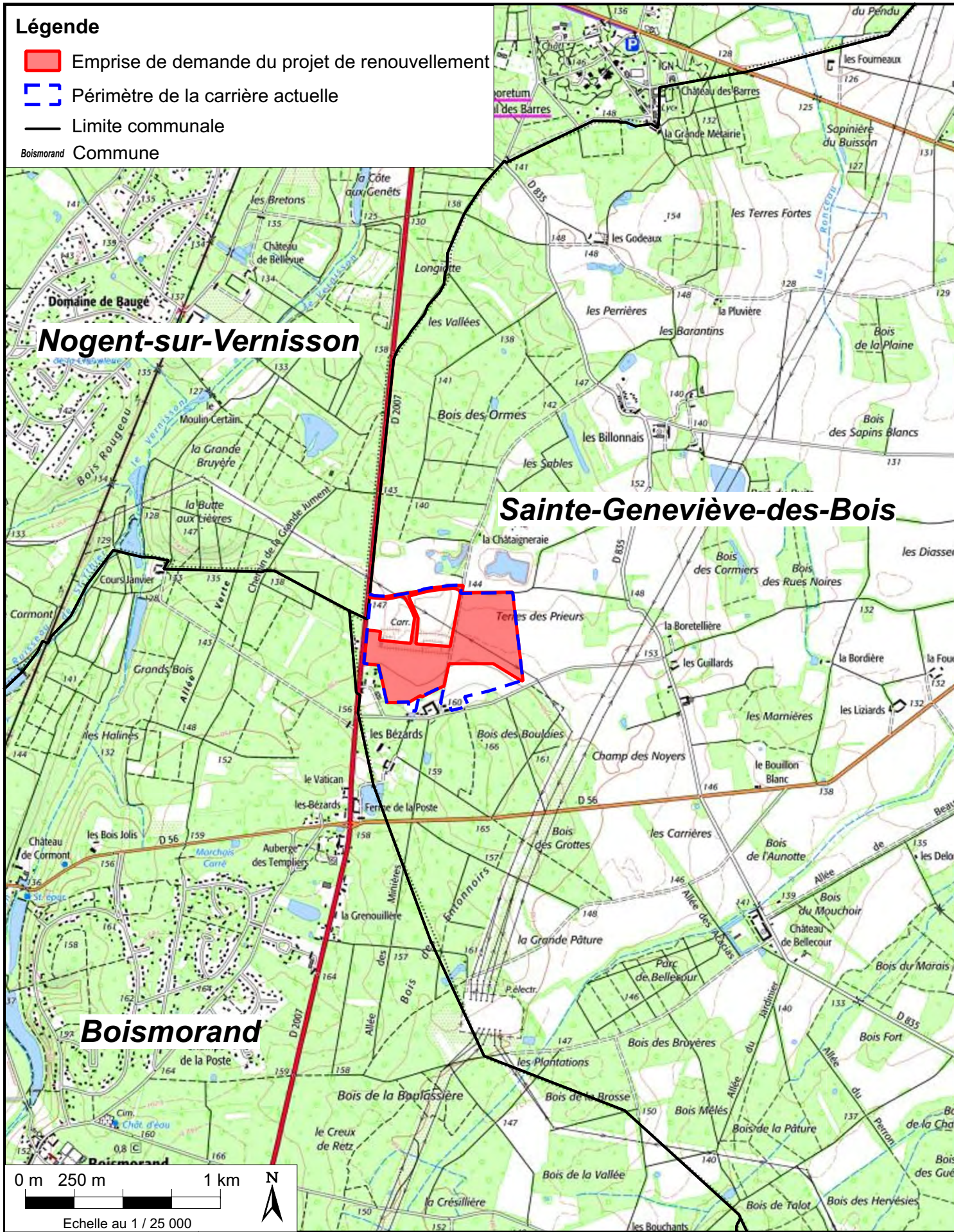
Plan cadastral de la carrière

Sources : IGN / LE CIMENT ROUTE

Figure 1

Légende

-  Emprise de demande du projet de renouvellement
-  Périmètre de la carrière actuelle
-  Limite communale
- Boismorand Commune



LE CIMENT ROUTE - Carrière de sables et galets - Sainte-Geneviève-des-Bois (45)
*Demande d'Autorisation Environnementale Unique ("AEU")
pour le renouvellement partiel d'une carrière*
Note de Présentation et Résumés non Techniques

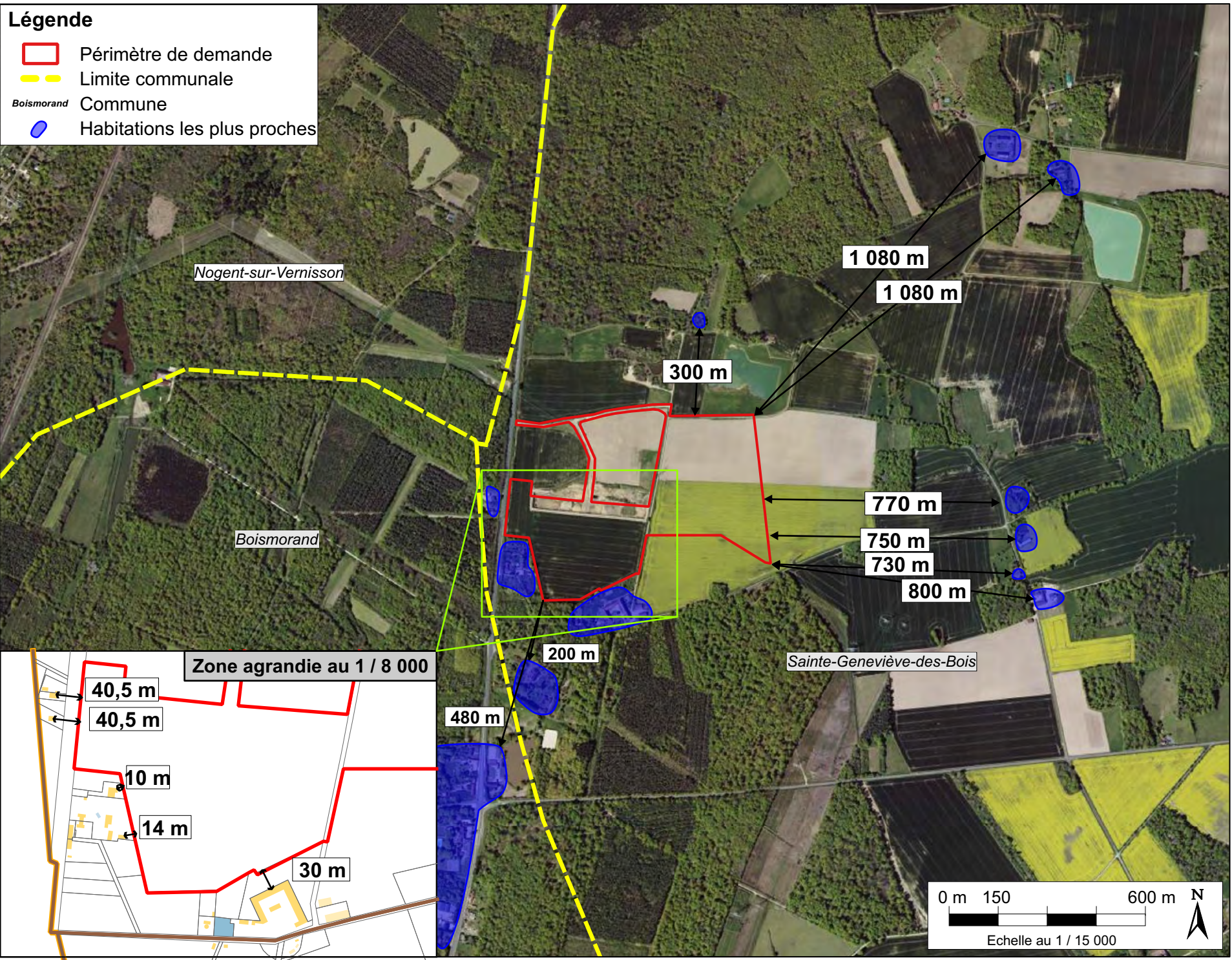
Localisation du projet au 1/25 000

Sources : IGN / LE CIMENT ROUTE

Figure 2



- Légende**
- Périmètre de demande
 - Limite communale
 - Boismorand Commune
 - Habitations les plus proches



LE CIMENT ROUTE - Carrière de sables et graviers - Sainte-Geneviève-des-Bois (45)
Demande d'Autorisation Environnementale Unique (« AEU ») pour le renouvellement partiel d'exploiter une carrière

Note de Présentation et Résumé Non Technique

Localisation et illustrations des habitations proches du projet

Sources : IGN / LE CIMENT ROUTE / GeoPlusEnvironnement

Zone agrandie au 1 / 8 000

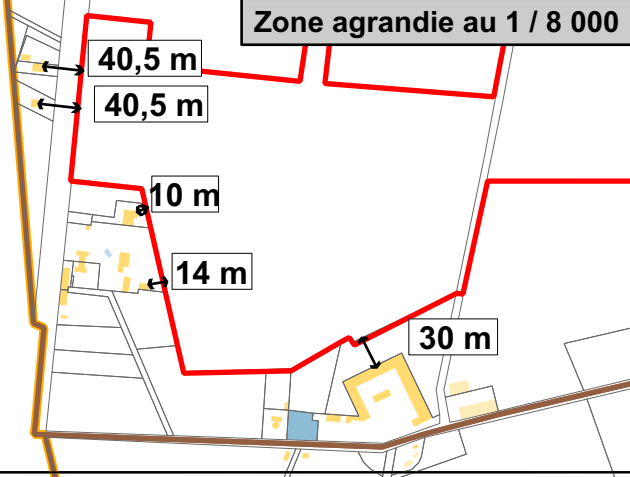


Figure 3

➤ Phasage

Le projet d'exploitation de la carrière de Sainte-Geneviève-des-Bois se découpe en plusieurs phases :

- 2 phases de 5 ans consacrées à l'exploitation et au réaménagement coordonné (Cf. Figure 4) ;
- La dernière année (11^{ème} année) est entièrement consacrée à la finalisation du réaménagement ;

La production moyenne de la carrière de Sainte-Geneviève-des-Bois est de 120 000 tonnes /an (140 000 tonnes /an maximum).

3. MOTIVATIONS DU PROJET

➤ Motivations d'ordre technique

Un gisement présent en quantité : La carrière située dans l'Est du Gâtinais et exploite des sables et des graviers. Ce gisement sablo-graveleux contenant quelques lentilles d'argiles présente une bonne qualité. Les sondages de reconnaissance effectués par la société LE CIMENT ROUTE sur le site ont permis de confirmer la présence, dans la zone du projet, d'un gisement de sables et galets de bonne qualité, sur une épaisseur moyenne de 4,5 m qui permet d'envisager un projet viable.

Un matériau sableux de bonne qualité : Les matériaux qui seront exploités au sein de la carrière seront du sable et des graviers (avec intercalation de poches argileuses) de relativement bonne qualité. Ces matériaux sont recherchés afin de rentrer notamment dans la conception de bétons ou d'être utilisés dans les travaux publics.

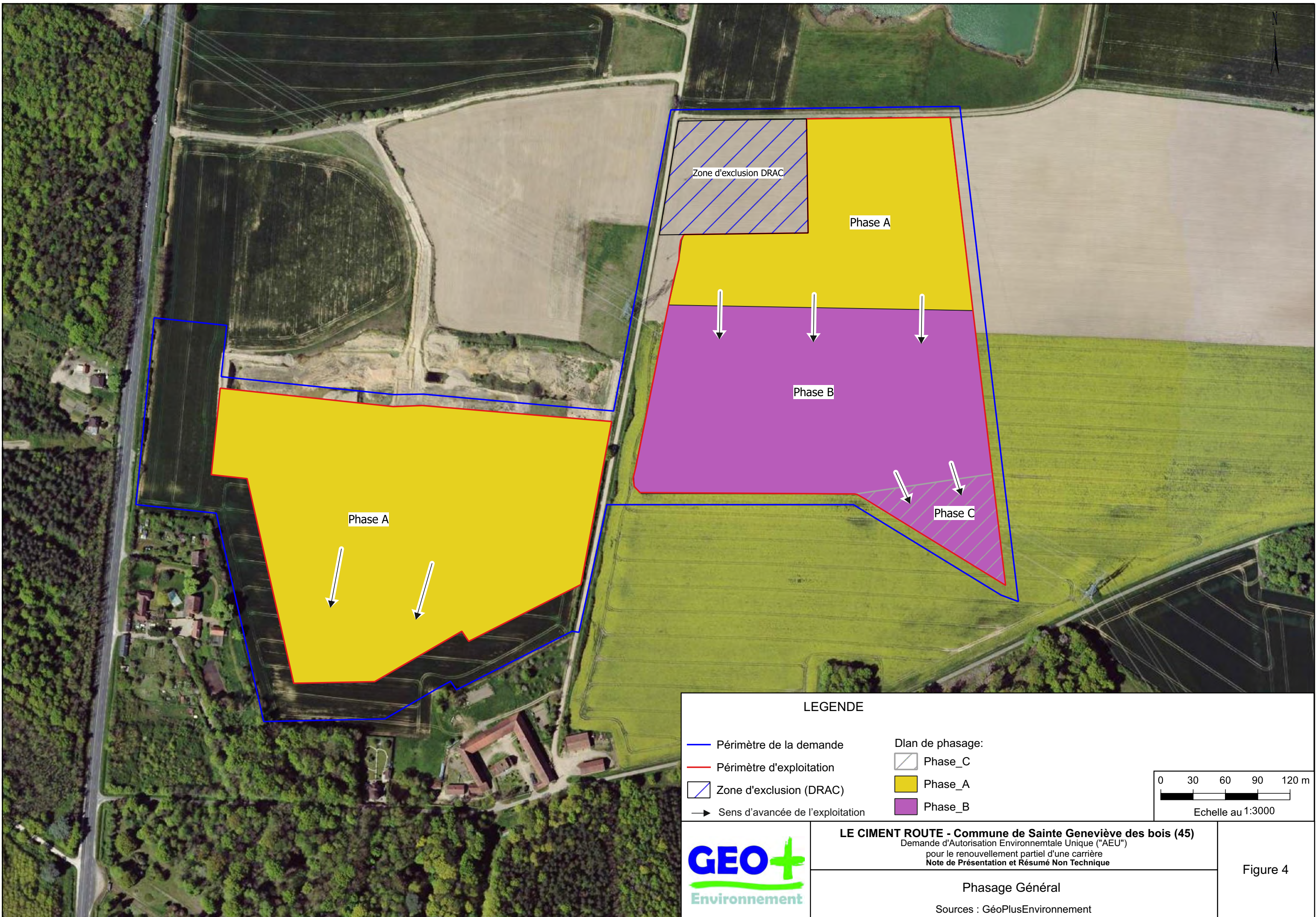
La présence historique de l'activité d'extraction constitue la première justification de demande de renouvellement d'autorisation de cette carrière.

En effet, on retrouve de nombreuses carrières (anciennes ou encore en activité) de sables et graviers dans le Gâtinais. De plus, cette carrière est exploitée depuis plus de 10 ans (exploitation de la sablière depuis 2006).

Ce site bénéficie, par ailleurs, d'une situation géographique privilégiée. L'accès y est facile, ce qui permet d'assurer l'alimentation du marché montargois ainsi que le marché local.

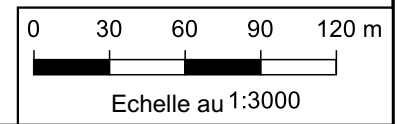
➤ Motivations d'ordre économique et sociale

Le rôle économique des granulats est incontestable. Près de 400 millions de tonnes sont produites chaque année en France, pour une consommation moyenne de 6 tonnes par an et par habitant. Les granulats représentent donc la matière première la plus utilisée par l'Homme après l'air et l'eau.



LEGENDE

- Périimètre de la demande
- Périimètre d'exploitation
- Zone d'exclusion (DRAC)
- Sens d'avancée de l'exploitation
- Dlan de phasage:
- Phase_C
- Phase_A
- Phase_B



LE CIMENT ROUTE - Commune de Sainte Geneviève des bois (45)
 Demande d'Autorisation Environnementale Unique ("AEU")
 pour le renouvellement partiel d'une carrière
 Note de Présentation et Résumé Non Technique

Phasage Général

Sources : GéoPlusEnvironnement

Figure 4

Depuis 40 ans, le Groupe DEROMEDI CARRIERES ET MATERIAUX, et ses nombreuses filiales, est un acteur local et régional majeur pour l'approvisionnement en granulats sur les marchés locaux avec 1 200 000 tonnes de minéraux extraits chaque année.

La création d'une carrière sur le site « La Belle Arable » sur la commune de Sainte-Geneviève-des-Bois, permettra le maintien d'emplois directs correspondant au personnel travaillant sur le site, mais aussi des emplois indirects (transporteurs, sous-traitants,...).

➤ Motivations d'ordre environnemental

Le Groupe DEROMEDI CARRIERES ET MATERIAUX, et ses nombreuses filiales, possède une expérience reconnue en matière d'exploitation et de remise en état des sites qu'elle exploite.

Avec plus de 40 ans d'expertise dans le domaine de l'exploitation de carrière, la société dispose d'exemples très variés de réalisations en réaménagement de carrières, en fonction des besoins locaux identifiés.

Conscients et soucieux des impacts générés par leurs activités d'exploitation de carrières, les Groupe DEROMEDI CARRIERES ET MATERIAUX et LE CIMENT ROUTE placent les aspects environnementaux au cœur de leurs réflexions dans l'élaboration de ses projets industriels.

La société s'appuie sur des référentiels qualité et environnement pour garantir la qualité des travaux réalisés, afin d'atteindre la pleine satisfaction de ses clients.

Ce projet de création de carrière résulte d'une réflexion menée en amont par LE CIMENT ROUTE et l'ensemble du Groupe DEROMEDI CARRIERES ET MATERIAUX. Le choix du périmètre du projet a été guidé par les considérations suivantes :

- Assurer la maîtrise foncière des terrains ;
- Respecter les contraintes et les servitudes du projet (présence de réseaux électriques et canalisation du réseau hydraulique) ;
- Eviter les zones concentrant la biodiversité (haie longeant le chemin rural n°13) ;
- Limiter l'impact sur l'agricole en n'exploitant en simultanément que 6 ha sur les 17,1 ha exploitables.

Le réaménagement afin de retourner à la vocation agricole du site a été retenu pour permettre à terme à l'agriculteur de reprendre son activité sur ces derniers. Le projet de réaménagement ne nécessitera pas d'apport de matériaux externes à la carrière.

Ainsi, ce réaménagement a pour objectif premier de concilier d'une part l'activité économique du secteur, par la restauration des terres en champs de cultures, et d'autre part la réintégration paysagère du site dans la région de l'Est du Gâtinais. Tout cela permettra ainsi de redonner aux terrains exploités leur vocation actuelle.

4. CONTRAINTES ET SERVITUDES

Le descriptif détaillé des contraintes et servitudes est développé dans le TOME 3 : « Etude d'inscidence ». Les différents réseaux sont représentés sur la Figure 5. Une synthèse est présentée ici :



Tableau 2 : Synthèse des contraintes et servitudes du projet

Servitude	Concerné ?	Remarque
Au titre des contraintes relatives au Document Départemental des Risques Majeurs	Non Concerné	<ul style="list-style-type: none"> ○ Projet non soumis à un plan relatif aux risques majeurs ; ○ PPRI du Loing Amont approuvé par arrêté préfectoral le 03/08/2012 puis annulé en 2016 ; ○ Risque lié au transport de matière dangereuse au niveau de la RD 2007 maîtrisé grâce à la bande de recul des bords de l'excavation de 35 m à proximité de la RD 2007.
Au titre des contraintes relatives au Plan de Prévention des Risques (PPR)	Concerné	<ul style="list-style-type: none"> ○ Aléa retrait/gonflement des argiles moyen à l'abord des terrains du projet ; ○ Commune classée en zone 1 pour le risque sismique (risque faible) ; ○ Aléa lié aux cavités souterraines faible ; ○ Aléa lié aux mouvements de terrains faible.
Au titre du Code de l'Urbanisme	Concerné	Projet compatible avec les PLU de Sainte-Geneviève-des-Bois.
Au titre du Code Forestier	Non Concerné	Pas de défrichement prévu.
Au titre du Code de la Santé	Non Concerné	Pas de captages AEP à proximité.
Servitudes de protection des milieux naturels	Concerné	<ul style="list-style-type: none"> ○ Site ne se trouvant pas dans un réservoir biologique ; ○ Pas d'habitats ou d'espèces patrimoniales présents sur le périmètre du site ; ○ Maintien du réseau Natura 2000.






Servitudes de protection du patrimoine naturel	Non Concerné	Pas de site classés, sites inscrits et patrimoine de l'UNESCO à proximité.
Servitudes relatives à l'établissement de réseaux électriques	Concerné	<ul style="list-style-type: none"> ○ La zone du projet est traversée par la ligne électrique aérienne à 2 x 400 kV GATINAIS-GAUCLIN. Une bande d'exclusion de 30 m autour des massifs de fondation des supports est prévue. ○ Une ligne Basse Tension qui alimente le relais de chasse de la Châtaignerie longe le chemin rural n°13. Ces supports seront entourés d'une zone d'évitement de 10 m.
Servitudes relatives à l'établissement de réseaux hydrauliques	Concerné	Une canalisation d'eau alimentant le relais de chasse « la Chataignerie » longe le chemin rural n°13. Le réseaufait parti d'une bande d'exclusion de 10 m incluant le chemin rural n°13.
Servitudes relatives à l'établissement de canalisation de transport ou de distribution de gaz	Non Concerné	Le périmètre d'exploitation ne recoupe pas de réseau de canalisation de gaz
Servitudes attachées aux réseaux de télécommunication	Non Concerné	Le périmère défini pour l'exploitation n'est pas recoupé par un réseau de téléphonie
Servitudes attachées aux réseaux de communication (ferroviaire/aéronautique)	Non Concerné	Aucun réseau de communication n'est situé à proximité du projet

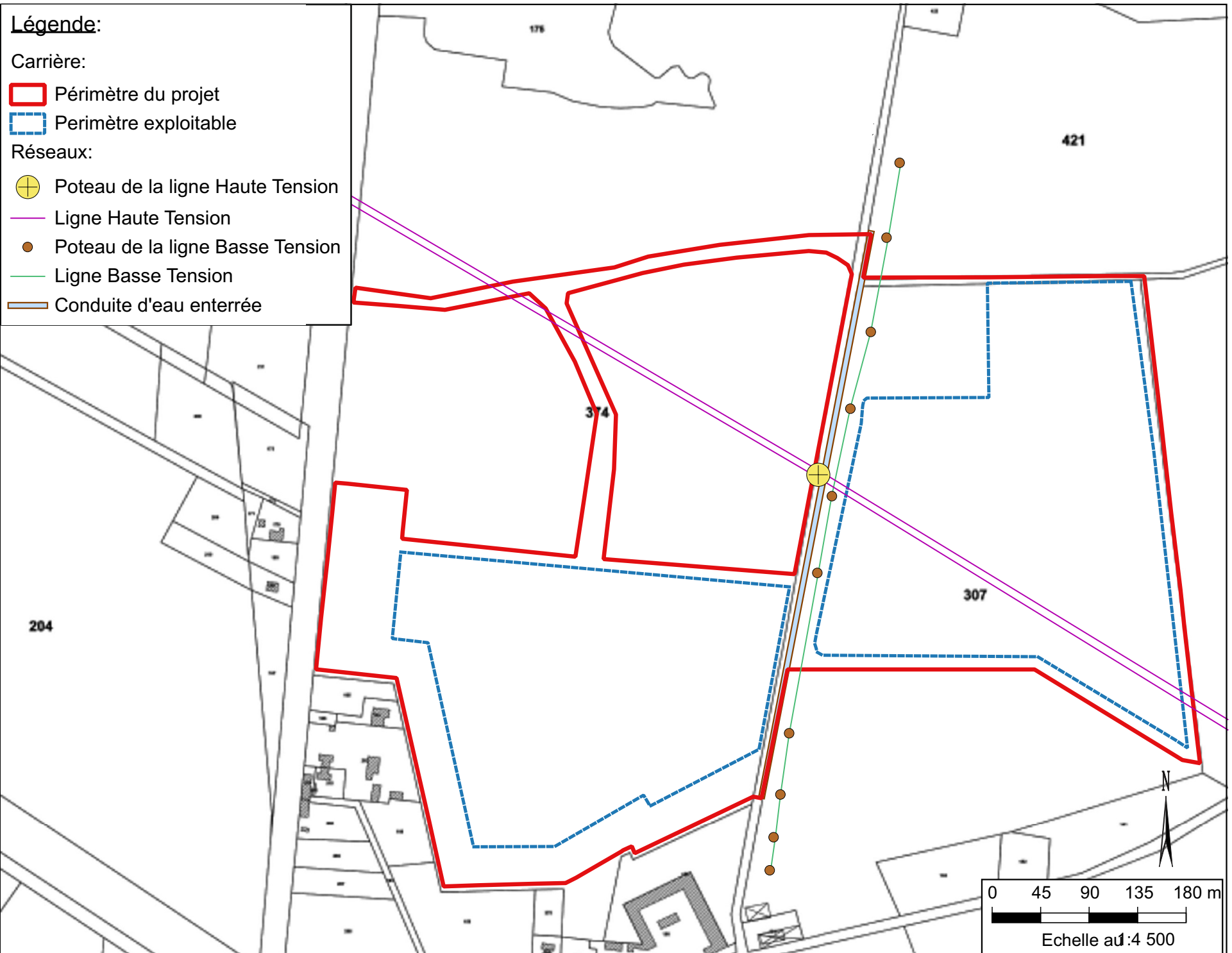
Légende:

Carrière:

-  Périmètre du projet
-  Périmètre exploitable

Réseaux:

-  Poteau de la ligne Haute Tension
-  Ligne Haute Tension
-  Poteau de la ligne Basse Tension
-  Ligne Basse Tension
-  Conduite d'eau enterrée



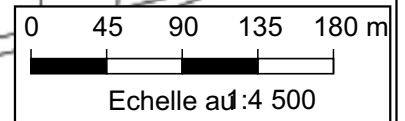
LE CIMENT ROUTE-Carrière de sables et galets- Sainte-Geneyve-des-Bôis (45)

Demande d'Autorisation Environnementale Unifiée (AEU)
pour le renouvellement partiel d'une carrière
Note de Présentation et Résumé non Technique

Contraintes et servitudes dans le secteur du projet

Sources : Cadastre.gouv.fr / GéoPlusEnvironnement

Figure 5



2 RESUME NON TECHNIQUE DE L'ETUDE D'INCIDENCE

1. PRISE EN COMPTE DE L'ENVIRONNEMENT

D'un point de vue général, les mesures d'évitement et/ou réductrices de nuisances sont particulièrement importantes et concourent à améliorer fortement l'intégration d'un projet dans son milieu environnant en diminuant, voire supprimant les effets sur l'environnement ainsi que les nuisances et les gênes éventuelles. Cette analyse des nuisances s'est faite à partir de l'évaluation de la sensibilité des différents secteurs résumés dans le tableau ci-après :

1.1 *Etat initial de l'environnement*

Tableau 3 : *Evaluation de la sensibilité de l'environnement de la carrière de Sainte-Geneviève-des-Bois*

Légende	
Sensibilité nulle	0
Sensibilité faible	★
Sensibilité moyenne	★★
Sensibilité forte	★★★

Thématique	Commentaires	Sensibilité
Géologie, pédologie et stabilité des sols	<ul style="list-style-type: none"> - Projet établi sur des alluvions grossières constituées de sables et galets ; - Sol du projet de nature sableuse avec une valeur agronomique moyenne résulte de l'altération de la roche mère ; - De part leur nature le sol et le sous-sol du projet sont donc perméables et présentent une sensibilité aux risques de pollutions de surface ; - Terrains du projet classés en aléa moyen pour le phénomène de retrait-gonflement des argiles ; - Aléa faible concernant le risque de cavités souterraines et de mouvements de terrains ; - Projet situé dans une zone à sismicité très faible. 	★★
Eaux souterraines	<ul style="list-style-type: none"> - La nappe de la craie est la première nappe rencontrée au droit du projet ; - Elle s'établit à environ 4 m de profondeur sous le niveau minimum du carreau de la carrière qui est exploitée à sec ; - L'écoulement se fait globalement du Sud vers le Nord voire du Sud-Est vers le Nord-Ouest dans le secteur du projet ; - Les eaux de cette nappe sont globalement de qualité moyenne car sensibles aux pollutions de surface (pesticides). 	★ à ★★★
Eaux superficielles	<ul style="list-style-type: none"> - Aucun élément de réseau hydrographique au sein de l'emprise du projet ; - Absence de cours d'eau permanent à proximité immédiate du projet ; - Projet hors zone inondable et hors zone de mobilité de cours d'eau ; 	★

Thématique	Commentaires	Sensibilité
	- Qualité des eaux superficielles globalement moyenne (état écologique) à mauvaise (état chimique) dans le secteur du projet.	
Usages et gestion de la ressource en eau	- Projet en dehors de périmètre de protection et d'aire d'alimentation de captage AEP ; - Captages AEP en aval hydrogéologique du projet (à 2 km du projet pour le plus près) ; - Pas de cours d'eau navigable ni zone de baignade à proximité du projet ; - Pas de plans d'eau concernés par une activité de pêche à proximité du projet mais plans d'eau utilisés pour la pêche en aval hydraulique du projet ; - Usage domestique et fort usage agricole de la ressource en eaux souterraines ;	★★
Patrimoine naturel	- 14 zonages écologiques officiels identifiés dans un rayon de 10 km autour du site ; - Aucun zonage ne recoupe l'emprise du projet. Les plus proches sont situés à 3 km du site ; - Projet en dehors d'un réservoir de biodiversité ; - Projet entouré d'éléments de trame verte locale et d'éléments ponctuels appartenant à la trame bleue ; - Projet traversé par des linéaires de haies participant à renforcer les connexions écologiques locales pour la trame verte ; - La RD 2007 à l'Ouest est un frein, voire un obstacle au déplacement de la faune locale ; - Inventaires écologiques automnaux en cours sur le site du projet.	★★
Paysage et visibilité	- Site est peu visible de par l'absence d'infrastructures et par la présence de nombreux écrans végétaux (bois des Ormes notamment).	★
Contexte climatique	- Pluies assez bien réparties tout au long de l'année avec un léger excédent automnal ou printanier ; - Amplitude thermique marquée entre l'hiver et l'été ; - Vents peu violents avec des vents dominants provenant plutôt du Sud-Ouest.	★
Populations, habitats et ERP	- Une habitation à proximité immédiate (propriétaire des terrains de la carrière) mais pas plus de 10 habitants dans un rayon de 500 m ; - Présence d'une ERP à proximité du projet : l'Auberge des Templiers (à 730 m).	★ à ★★★
Activités, tourisme et loisirs	- La carrière actuellement autorisée est déjà en cours d'exploitation et est donc connue dans le secteur du projet. Elle permet de soutenir le secteur industriel de la commune et du département et apporte une plus-value économique ; - Aucune autre carrière n'est recensée dans le rayon d'affichage de 3 km ; - Autres activités industrielles relativement éloignée ; - Terrains autorisés laissés à l'agriculture jusqu'à leur exploitation ; - Activité touristique assez faible dans le secteur.	★
Patrimoine culturel	- Projet en dehors des périmètres de protection réglementaire au titre du Code de l'Environnement et du Code du Patrimoine ; - Monument Historique le plus proche à 2,4 km du projet. Il n'existe pas de covisibilité entre ce monument et le site du projet) ; - Aucune covisibilité entre le projet et les autres Monuments Historiques situés à plus de 5 km.	★

Thématique	Commentaires	Sensibilité
Transports	- Le projet jouit d'un emplacement favorable vis-à-vis du réseau routier bénéficiant d'une desserte rapide depuis la RD 2007. La carrière dispose d'un accès unique qui la relie à cette RD ; - Le trafic routier est élevé dans le secteur proche du projet et inclut déjà le trafic actuel généré par la carrière actuelle ; - Pas de réseaux ferré, fluvial et aérien dans les environs proches du projet.	★
Qualité de l'air	- Polluants les plus émis sur la commune : CO et COVNM ; - Transport routier, secteur résidentiel et agriculture à l'origine des émissions de CO2 sur la CC de Châtillon-Coligny ; - Valeurs réglementaires respectées pour l'Ozone, le Dioxyde d'azote et les particules en suspension PM10, en 2014 sur la commune de Sainte-Geneviève-des-Bois. Les statistiques de 2014 sur la qualité de l'air incluaient déjà l'activité de la carrière actuelle ; - Projet situé dans un secteur rural où les principales émissions pouvant dégrader la qualité de l'air sont le trafic routier de la RD 2007, les faibles émissions de poussières et de gaz d'échappement des engins imputables à l'exploitation actuelle ; - Schéma Régional Climat-Air-Energie pour la Région Centre.	★
Ambiance sonore	- Environnement sonore plutôt rural calme mais fortement perturbé par des axes de communication très empruntés (RD 2007).	★
Vibrations	- Sources locales de vibrations à proximité immédiate du projet ; - Infrastructures et habitations sensibles aux vibrations à proximité immédiate du projet.	★
Ambiance lumineuse nocturne	- Plusieurs sources de pollution lumineuse au sein et à proximité du site (véhicules, habitations, engins de la carrière).	★
Contraintes et servitudes techniques	- Les terrains du projet ne font pas l'objet d'exploitations relevant de l'une des 113 IGP recensées sur la commune ; - 2 lignes électriques aériennes traversent l'emprise du projet avec 1 pylône et 4 poteaux électriques situés dans l'emprise du projet ; - Pas de réseaux de télécommunication ni de servitude relative aux radiofréquences ; - Une conduite d'eau enterrée située le long du chemin rural n°13 traverse l'emprise du projet.	★★★

Ainsi, les principales **sensibilités environnementales et anthropiques** du projet sont :

- Les contraintes et servitudes techniques ;
- Le patrimoine naturel ;
- Les sols et le sous-sol ;
- Les eaux souterraines ;
- L'usage et la gestion de la ressource en eau ;
- Les populations et habitations proches ;

1.2 Tableau des impacts potentiels et enjeux (avant mise en place des mesures d'atténuation)

Le tableau de la page ci-après récapitule les sensibilités et les impacts potentiels liés à chaque thème de l'environnement afin de déterminer les enjeux associés.

En croisant les impacts du projet et les sensibilités du site, on obtient les **enjeux environnementaux de ce projet**.

Rappelons qu'il s'agit, dans ce chapitre des impacts théoriques bruts, **avant mesures d'évitement, de réduction ou de compensation**.

Tableau 4 : Différents niveaux d'impact pouvant être rencontrés

Légende	
+++	Impact positif fort
++	Impact positif moyen
+	Impact positif faible
0	Pas d'impact / Impact négligeable
-	Impact négatif faible
--	Impact négatif moyen
---	Impact négatif fort

Tableau 5 : Récapitulatif des impact brut potentiels du projet sur les différentes thématiques humaines et de l'environnement

Nature	Phase de travaux	Impact brut	Qualification de l'impact			
			Cotation de l'impact	Direct ou indirect	Temporaire ou permanent	A court, moyen ou long terme
Stabilité des sols	En cours d'exploitation et après réaménagement	Risque de pollution des sols	--	Direct et indirect	Permanent	A court et moyen terme
	Après réaménagement	Apport de terres végétales	+	Direct	Permanent	A long terme
Eaux souterraines	En cours d'exploitation et après réaménagement	Risque de pollution de la nappe ou mise à l'air libre de la nappe	--	Direct	Temporaire	A court et moyen terme

Nature	Phase de travaux	Impact brut	Qualification de l'impact			
			Cotation de l'impact	Direct ou indirect	Temporaire ou permanent	A court, moyen ou long terme
Ecoulements superficiels	En cours d'exploitation et après réaménagement	Pas concerné	0	/	/	/
Gestion de la ressource en eau	En cours d'exploitation	Pollution de la nappe captée par trois pompes situés à en aval hydraulique par rapport au site	-	Indirect	Temporaire	A court et moyen terme
Milieux naturels	En cours d'exploitation	Destruction d'habitats	--	Direct	Permanent	A court et moyen terme
		Développement d'espèces invasives (flore)	-	Direct	Permanent	A court et moyen terme
		Perte d'habitats de reproduction	-	Direct	Temporaire et Permanent	A court et moyen terme
		Dégradation des milieux	-	Direct	Permanent	A court et moyen terme
		Dérangement des espèces	-	Direct et indirect	Temporaire	A court et moyen terme
	En cours d'exploitation et après réaménagement	Recréation d'habitats : réaménagement à vocation agricole	0/+	Direct	Permanent	A moyen terme
Climat	En cours d'exploitation	Participation à la dégradation du climat par émission de gaz à effet de serre	-	Direct et indirect	Temporaire	A court et moyen terme
Paysage	En cours d'exploitation	<u>Visibilité future sur les terrains du projet :</u> Aucune perception du site	0	Direct	Temporaire	A court et moyen terme
	Après réaménagement	<u>Intégration paysagère :</u> Terrains remblayés en cultures au niveau du terrain naturel	0	Direct	Permanent	A long terme
Activités et économie	En cours d'exploitation	Mise en place d'une économie à l'échelle locale	+	Direct et indirect	Temporaire	A court et moyen terme
		Suppression temporaire de terres agricoles	-	Direct	Permanent	A court terme
		Nuisances (bruit)	-	Indirect	Temporaire	A court terme

Nature	Phase de travaux	Impact brut	Qualification de l'impact			
			Cotation de l'impact	Direct ou indirect	Temporaire ou permanent	A court, moyen ou long terme
Patrimoine culturel	En cours d'exploitation	Archéologie : Augmentation de la connaissance archéologique	+	Direct	Permanent	A court et moyen terme
		Monuments Historiques : aucun périmètre de protection à proximité du site, aucune covisibilité avec les éléments du patrimoine culturel	0	/	/	/
Transport	En cours d'exploitation	Transport interne : transport limité au seul périmètre du site d'extraction	0	/	/	/
		Transport externe : trafic sur la RD 2007 inchangé	0	/	/	/
		Rejets de combustion : émissions de gaz à effet de serre et particules	-	Direct	Temporaire	A court et moyen terme
		Odeurs : aucune émission durable et diffuse pouvant constituer une gêne pour les riverains	0	/	/	/
Bruit	En cours d'exploitation	Niveaux de bruit ambiant conformes en limites de sites et en ZER	- à 0	Direct	Temporaire	A court et moyen terme
Vibrations	En cours d'exploitation	Vibrations liés aux véhicules non susceptibles d'engendrer des désordres sur les structures voisines (routes et bâtiments)	-	Direct	Temporaire	A court terme
Emissions lumineuses	En cours d'exploitation	Pas d'émissions lumineuses nocturnes (travail exclusivement diurne)	-	Direct	Temporaire	A court, moyen et long terme
INOQ	En cours d'exploitation	Pas concerné	0	/	/	/
Réseau électrique	En cours d'exploitation	Présence d'une ligne à Haute Tension et d'une ligne à Basse Tension au sein du site	--	Direct	Temporaire	A court, moyen et long terme
Réseaux de télécommunication	En cours d'exploitation	Aucune ligne à proximité	0	/	/	/
Réseaux d'eaux	En cours d'exploitation	Conduite d'eau longeant le chemin agricole n°13 présente à proximité du site	0	/	/	/

Nature	Phase de travaux	Impact brut	Qualification de l'impact			
			Cotation de l'impact	Direct ou indirect	Temporaire ou permanent	A court, moyen ou long terme
Réseau ferré	En cours d'exploitation	Aucun réseau à proximité et évacuation de la production par camions	0	/	/	/

1.3 Tableau de synthèse des impacts résiduels après mesures

Le tableau situé en pages suivantes récapitule l'ensemble des mesures destinées à réduire l'impact du projet sur l'environnement et donne l'impact résultant :

Tableau 6 : Légendes des sensibilités et impacts

Légende Sensibilité		Légende Impact	
0	Indifférent	+++	Impact positif fort
★	Légèrement sensible	++	Impact positif moyen
★★	Sensible	+	Impact positif faible
★★★	Très sensible	0	Pas d'impact
		-	Impact négatif faible
		--	Impact négatif moyen
		---	Impact négatif fort

Tableau 7 : *Récapitulatif des impacts du projet et des mesures qui seront appliquées*

Nature		Commentaires	Sensibilité	Evolution en l'absence du projet	Cotation	Evolution en présence du projet	Cotation
Environnement naturel	Géologie et pédologie	Terrains perméables malgré quelques lentilles argileuses → sensibilité moyenne aux pollutions de surface	★ ★	Pollution possible par une fuite sur un engin agricole. Détérioration progressive de la qualité des sols par les produits phytosanitaires et les nitrates. Evolution négative de la qualité des sols par exploitation agricole intensive et du fait de pollutions diverses.	-	Détérioration possible de la qualité des sols par une fuite sur un engin mais mise en place de nombreuses mesures évitant et réduisant toute pollution.	-
	Stabilité des terrains	Sols sableux et graveux sensibilité moyenne au risque d'instabilité du terrain.	★ ★	Pas d'évolution significative liée au projet.	0	Ne présente plus de risque suite à l'exploitation et au remblaiement partiel de la parcelle.	+
	Hydrogéologie	Aquifère à l'aplomb du site → Sensibilité moyenne aux pollutions de surface	★ ★	Pollution possible par une fuite sur un engin agricole. Détérioration progressive de la qualité des eaux souterraines par les produits phytosanitaires et les nitrates. Pas de modification des écoulements des eaux souterraines.	-	Détérioration possible de la qualité des eaux par une fuite sur un engin mais mise en place de nombreuses mesures évitant et réduisant toute pollution.	-
	Hydrographie	Aucun cours d'eau ou fossé à proximité. Non compris dans une zone inondable → sensibilité nulle à faible vis-à-vis des cours d'eau et des inondations	★	Pas d'évolution significative liée à l'absence de projet.	0	Pas d'évolution significative liée au projet.	0

Nature	Commentaires	Sensibilité	Evolution en l'absence du projet	Cotation	Evolution en présence du projet	Cotation
Ressources en eau	<p>Projet en dehors de tout périmètre de protection de captage AEP ;</p> <p>Captages AEP en aval hydrologique du projet (à 2 km du projet pour le plus proche)</p> <p>Nappe sollicitée (agriculture, industrie)</p> <p>→ sensibilité moyenne</p>	★ ★	<p>Pollution possible par une fuite sur un engin agricole.</p> <p>Détérioration progressive de la qualité des eaux souterraines par les produits phytosanitaires et les nitrates.</p> <p>Risque d'altération de l'eau captée du fait de la présence de nombreuses cultures intensives.</p>	-	<p>Détérioration possible de la qualité des eaux par une fuite sur un engin mais mise en place de nombreuses mesures évitant et réduisant toute pollution.</p>	-
Milieux naturels	<p>Projet en dehors de périmètre de protection mais attention particulière pour le maintien de la trame verte.</p> <p>Absence de zones humides au droit du périmètre d'extraction</p> <p>Sensibilité particulière pour les oiseaux et les chiroptères. Peu propice à la diversification écologique</p> <p>→ sensibilité faible à moyenne</p>	★ ★	<p>Maintien d'un milieu peu diversifié et peu remarquable d'un point de vue de la faune et la flore.</p> <p>Utilisation de produits phytosanitaires nocifs pour l'ensemble de la faune et de la flore alentour (risque de perte de biodiversité sur le moyen et long terme).</p>	-	<p>Aucune utilisation de produits phytosanitaires pendant la durée de l'exploitation.</p> <p>Réaménagement agricole garantissant le rétablissement des habitats détruits.</p>	0
Climat	<p>Bien arrosé, températures douces, vents faibles de secteur SO et NE</p> <p>→ sensibilité faible</p>	★	<p>Pas d'évolution significative liée à l'absence de projet.</p>	0	<p>Pas d'évolution significative liée au projet.</p>	0

	Nature	Commentaires	Sensibilité	Evolution en l'absence du projet	Cotation	Evolution en présence du projet	Cotation
	Paysage et covisibilité	Aucune covisibilité du site avec un site inscrit ou classé. Visibilité générale faible (écran végétal, relief à l'Est du site). → sensibilité moyenne	★	Conservation du paysage typique du secteur.	+	Retour à un paysage typique du secteur après réaménagement du site.	+
Environnement anthropique	Populations et habitations proches	Secteur rural. Première habitation à 10 m. Habitations éparses et peu nombreuses Présence d'une ERP (L'Auberge des Templiers) à à 730 m du site → sensibilité moyenne	★★	Pas d'évolution significative liée à l'absence du projet.	0	Pas d'évolution significative liée au projet.	0
	Activités	Activité agricole dense dans le secteur. → sensibilité moyenne	★	Maintien de l'activité agricole au droit du projet. Risque d'appauvrissement des terres en raison des pratiques intensives et de pertes de rendements sur le long terme.	0	Perte de terrains agricoles (enjeu pour l'exploitation agricole et les filières) le temps de l'exploitation. Suppression d'une source de pollution du secteur par les produits phytosanitaires et les nitrates, le temps de l'exploitation.	- +
	Patrimoine culturel	Projet hors de tout périmètre de protection d'un Monument Historique → sensibilité faible	★	Pas d'évolution marquée du patrimoine culturel en l'absence du projet.	0	Risque de découverte de vestiges archéologiques lors de l'exploitation : augmentation de la connaissance culturelle du secteur.	+
	Transports	RD 2007 en bordure (très passant et bon état). → sensibilité moyenne	★	Diminution du trafic routier	+	Maintient du trafic routier actuel	0

Nature		Commentaires	Sensibilité	Evolution en l'absence du projet	Cotation	Evolution en présence du projet	Cotation
	Air	Qualité non quantifiée mais présence d'axes routiers majeurs et zone d'agriculture intensive → sensibilité faible	★	Continuité dans l'utilisation des engins agricoles produisant du CO₂ et arrêt de l'utilisation d'une pelle mécanique.	+	Maitient de la qualité de l'air actuel.	0
	Ambiance sonore	Ambiance sonore marquée par la circulation routière → sensibilité moyenne	★	Suppression des bruits liées à la carrière.	+	Augmentation du niveau sonore du secteur du fait du projet.	0
	Vibrations	Circulation et activité agricole sources de vibration → sensibilité moyenne	★	Pas d'évolution significative des vibrations présentes dans le secteur.	+	Pas d'évolution marquée des vibrations dans le secteur en présence du projet.	0
	Luminosité	Aucune source lumineuse en dehors des phares des véhicules → sensibilité faible	★	Pas d'évolution marquée de la luminosité dans le secteur en l'absence du projet.	0	Pas d'évolution marquée de la luminosité dans le secteur en présence du projet.	0
Contraintes et servitudes	AOC/IGP	Aucune contrainte liée aux AOC et IGP → sensibilité nulle	0	Pas d'évolution marquée dans le secteur en l'absence du projet.	0	Pas d'évolution marquée dans le secteur en présence du projet.	0
	Servitudes techniques	Présente d'une ligne à Haute Tension (2x 200 kV) et une ligne à Basse Tension ; → sensibilité moyenne à forte	★★★	Pas d'évolution marquée dans le secteur en l'absence du projet.	0	Pas d'évolution marquée dans le secteur en présence du projet.	0
	Chemins	Deux chemin ruraux, sont présents à proximité du site : les chemins n°12 et n°13 → sensibilité faible à nulle	★/0	Pas d'évolution marquée dans le secteur en l'absence du projet.	0	Le chemin N°13 sera recoupé pendant la fin de la phase A et la phase B et C. Pas d'évolution majeure dans le secteur en présence du projet.	0

Les principales **mesures d'évitement** sont issues de la conception du projet et sont :

- Retrait du périmètre exploitable des zones à fortes sensibilités écologiques ;
- Bandes de retrait autour des pylônes des réseaux électriques ;
- Projet en dehors de tout périmètre de protection de captage AEP.

Les principales **mesures réductrices** de nuisances à mettre en place sont :

- Plan de circulation hors du site ;
- Aménagements périphériques du site (clôture, panneaux, pistes) et de l'accès ;
- Mise en œuvre de merlons paysagers et maintien de haies en bordure du chemin n°13 ;
- Adaptation des périodes d'intervention et travaux aux enjeux et accompagnement par une structure compétente.

Les principales **mesures de suivi** sont issues de la conception du projet et sont :

- Suivi des niveaux sonores en cours d'exploitation ;
- Réaménagement paysager.

Seuls de **faibles et moyens impacts négatifs résiduels** vont rester inhérents à toute activité humaine au niveau :

- Du paysage : impact moyen à court et moyen terme et nul à long terme (réaménagement) ;
- Des milieux naturels : impact faible à court et moyen terme ;
- Des émissions lumineuses : impact faible à court terme et nul à long terme ;
- De l'économie : impact faible sur l'agriculture et nulle sur les activités environnantes (mais positifs sur l'économie et l'emploi) ;
- De la qualité de l'air faible à court terme, mais nul à long terme ;
- Du bruit : Faible à court et moyen terme.

Le réaménagement du site sera coordonné à l'exploitation afin de monopoliser le moins de surface possible (6 ha mobilisés par l'extraction) et de limiter le temps de stockage de la terre végétale et des stériles d'extraction sur site.

2. REAMENAGEMENT DU SITE

Afin de tenir compte du contexte agricole environnant, la remise en état du site sera principalement à **vocation agricole**. En particulier, le projet fait partie du Gâtinais de l'Est. Cette région au sol argileux et humide, est moins propice aux céréales et présente des paysages de semi-bocage, vallonnés et boisés.

Le projet de remise en état du site constitue la **principale mesure d'atténuation des impacts bruts potentiels du projet sur l'économie locale et sur le paysage.**

Afin de garantir la sécurité, les engins et éventuels déchets liés à l'extraction du site seront évacués dès la fin de l'extraction. Tous les déchets et pièces métalliques issus du nettoyage et de la mise en sécurité du site seront évacués hors de la carrière avant le réaménagement final par des filiales spécialisées.

Le réaménagement prévoit :

- La restitution de la vocation agricole du site sur sa quasi-totalité ;
- La réintégration paysagère du site dans le Gâtinais marqué par un paysage vallonné de semi-bocage ;
- Le chemin agricole n°12 et 13 en limite permettant aux agriculteurs d'accéder à leurs parcelles situées autour du site sera maintenu, pendant et après l'exploitation du site ;
- Le maintien de la haie située sur le chemin agricole n°13, au Nord de l'habitation du lieu dit « Les Bézards ».

A l'état final, l'ensemble de la zone sollicitée sera remblayée à l'aide de la terre végétale préalablement stockée ou ayant servi pour élaborer les merlons. Le remblayage sera réalisé de manière à raccorder au mieux les terrains limitrophes en donnant aux bords des excavations une pente de 20°ce qui permettra d'intégrer parfaitement les dépressions dans le relief. La cote du terrain réaménagé sera de 139,5 m NGF au minimum.

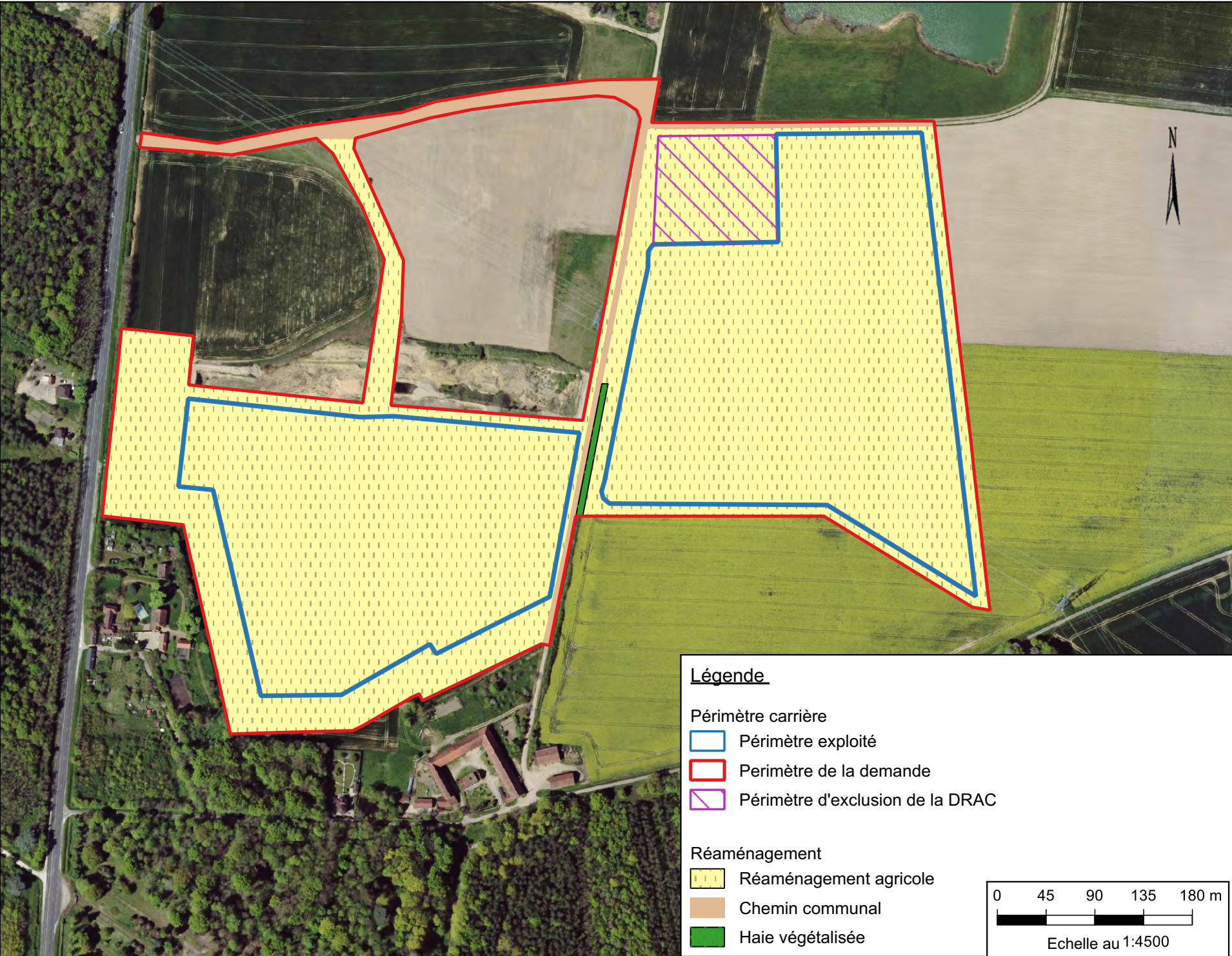
Ainsi, ce réaménagement a pour objectif premier de concilier d'une part l'activité économique du secteur, par la restauration des terres en champs de cultures, et d'autre part la réintégration paysagère du site dans un environnement caractéristique du Gâtinais. Tout cela permettra ainsi de redonner aux terrains exploités leur vocation actuelle.

Les principales motivations de ce projet de réaménagement sont :

- Socio-économique : reprise d'une activité agricole ;
- Paysager : intégration du réaménagement dans le paysage local, parcelles agricoles avec boisements (paysage de semi-bocage);
- Ecologique : maintenir une haie sur le site concentrant une biodiversité importante (faune et flore).

Le réaménagement prévu est présenté en Figure 6.





L'avis du maire et du propriétaire des terrains sur le plan de remise en état sont présentés en annexe du Tome 1 : « Document Administratif ».






LE CIMENT ROUTE - Sainte-Genève-des-Bois (45)
*Demande d'Autorisation Environnementale Unique ("AEU")
 pour le renouvellement partiel d'une carrière
 Note de Présentation et Résumé Non Technique*

Plan de réaménagement du site
 Sources : Cadastre.gouv.fr / GéoPlusEnvironnement

Légende

-  Périmètre carrière
-  Périmètre exploité
-  Périmètre de la demande
-  Périmètre d'exclusion de la DRAC

Réaménagement

-  Réaménagement agricole
-  Chemin communal
-  Haie végétalisée

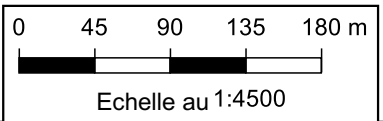


Figure 6

3. CONCLUSION DE L'ETUDE D'IMPACT

Le projet de renouvellement partiel d'exploitation de la carrière de Sainte-Geneviève-des-Bois, avec toutes les mesures visant à réduire les nuisances, présentera les impacts résultants suivants :

- Positifs sur :
 - L'économie ;
 - Le patrimoine culturel, notamment sur la connaissance archéologique locale.

- Négatifs, mais acceptables et temporaires, sur :
 - La géologie et la stabilité des terrains ;
 - Les milieux naturels ;
 - L'agriculture ;
 - La qualité de l'air ;
 - Le bruit ;
 - Le paysage.

- Légèrement négatifs, mais acceptables et temporaires, sur :
 - Les réseaux ;
 - Les vibrations ;
 - La ressource en eau ;
 - Le climat.

- Nuls sur :
 - Le trafic routier ;
 - Les eaux superficielles ;
 - Les émissions lumineuses ;
 - La santé des riverains.

Il s'agira donc pour la société LE CIMENT ROUTE d'accentuer essentiellement son action en faveur des milieux naturels, de l'agriculture, de la qualité de l'air et des émissions sonores. Certaines de ces actions seront menées à bien en suivant le projet de réaménagement coordonné et de remise en état final du site.

3 RESUME NON TECHNIQUE DE L'ETUDE DE DANGERS

1. RISQUES ET MESURES PREVENTIVES

1.1 *Identification et caractérisation des potentiels de dangers*

➤ Dangers externes

Risque sismique

Le territoire de la commune de Sainte-Geneviève-des-Bois est classé :

- En zone « **aléa très faible** » sur la carte de l'aléa sismique de la France ;
- En **zone 1** par l'article R. 563-4 du Code de l'Environnement.

Les bâtiments et les équipements de la carrière peuvent être considérés comme appartenant à la classe dite à risque normal, classe pour laquelle les conséquences d'un séisme demeurent circonscrites à leurs occupants et à leurs voisinages immédiats. Par ailleurs, ces équipements sont considérés de **catégorie d'importance I**, c'est-à-dire que leur défaillance ne présente qu'un risque minime pour les personnes ou l'activité économique. Ce sont « les bâtiments dans lesquels est exclue toute activité humaine nécessitant un séjour de longue durée et non visés par les autres catégories du présent article. » (Art. R 563-3 du Code de l'Environnement).

Ainsi, aucune règle de construction n'est impérative.

Le risque sismique ne sera pas retenu comme évènement initiateur dans l'Analyse Préliminaire des Risques (APR).

Risque inondation

La commune de Sainte-Geneviève-des-Bois n'est soumise à aucun Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) ni Programmes de Prévention des Inondations (PAPI).

Elle est toutefois recensée dans l'Atlas des Zones Inondables (AZI) du Loing amont mais l'emprise du projet n'est pas située dans les secteurs inondables, ces derniers étant situés au niveau de la vallée de Loing (à 6,8 km à l'Est du projet).

De plus, le secteur du projet n'est pas concerné par une Enveloppe Approchée des Inondations Potentielles cours d'eau (EAIP).

D'après la carte nationale de sensibilité aux remontées de nappes réalisée par le BRGM, le projet est situé dans une zone potentiellement sujette aux inondations de cave avec une fiabilité forte. Il s'agit d'une zone pouvant être le lieu d'inondation de biens situés immédiatement en-dessous du niveau du sol (type cave), par remontée de la nappe d'eau souterraine.

Cependant, l'étude du contexte hydrogéologique du site montre que le carreau de la carrière est et sera toujours à sec. Par conséquent, aucun phénomène de remontée de nappe n'est à prévoir au droit du site.

Ainsi, le **risque** vis-à-vis d'une inondation est **nul**.
Ce dernier **ne sera retenu pas dans l'APR**.

Risque tempête

Les événements de décembre 1999, janvier 2009 et janvier 2010 sur plus de la moitié de la France incitent les industriels à prendre ce risque en compte.

L'aléa « tempête » est un aléa peu fréquent dans le Loiret du fait de sa position relativement éloignée de la façade maritime.

D'une manière générale, du fait de la pluralité de leurs effets (vent, pluie), et de zones géographiques touchées souvent étendues, les conséquences des tempêtes sont fréquemment importantes tant pour l'homme que pour ses activités et son environnement.

Ainsi, malgré les consignes de sécurité qui seront suivies en cas de tempête, ce risque ne peut pas être exclu. **Il sera donc retenu dans l'APR**.

Risque de mouvement de terrain

Un mouvement de terrain est un déplacement plus ou moins brutal du sol ou du sous-sol. Il est fonction de la disposition du relief, du contexte climatique et de la nature des couches géologiques.

Il se manifeste :

- Soit par un affaissement plus ou moins brutal de cavités naturelles ou artificielles ;
- Soit par des phénomènes de gonflement ou de retrait des sols liés à des changements d'humidité des terrains (sécheresse, période pluvieuse).

D'après le Dossier Départemental des Risques Majeurs du Loiret (DDRM 45), la commune de Sainte-Geneviève-des-Bois est concernée par un risque moyen de mouvement de terrain et plus précisément par celui des cavités souterraines. Les **terrains du projet** sont concernés par des effondrements et des cavités souterraines naturelles (karstiques). Concernant le risque retrait et gonflement d'argiles, le site se trouve dans une zone d'aléa moyen.

Ce risque sera donc pris en compte dans l'APR.

Risque de feu de forêt :

Le risque de feu de forêt est particulièrement présent en France lors des années de sécheresse. En 2008, avec 2 781 feux de forêts, la France s'est placée au 8^{ème} rang des pays européens les plus touchés par des incendies forestiers. Chaque année en moyenne, 4 000 départs de feux ont lieu et 24 000 ha de forêts sont incendiés en France métropolitaine.

Le DDRM 45 indique que la commune de Sainte-Geneviève-des-Bois n'est pas concernée par un risque significatif de feu de forêt.

Aucun boisement ne se trouve sur les terrains du projet ou dans les abords immédiats.

Le risque de feu de forêt est nul et ne sera pas pris en compte dans l'APR.

Risques externes liés aux activités humaines voisines :

Réseau d'eau

Une canalisation d'eau enterrée sous le chemin rural n°13, est présente sur le site. Le chemin n°13 étant une zone non exploitée du site, le risque d'endommager la canalisation d'eau est nul à faible.

Réseau électrique

Une ligne à Haute tension (2 x 400 kV GATINAIS-GAUCLIN) ainsi qu'une ligne à Basse Tension le long du chemin agricole n°13 sont présentes sur la zone du projet.

Le pylône de la ligne à Haute Tension est une structure possédant des protections contre la foudre (Paratonnerre). Par conséquent, la présence d'un pylône à Haute Tension n'augmente le risque céramique de la zone.

Les poteaux de la ligne à Basse Tension étant en bois (matériaux non conducteur), le risque céramique est inchangé.

Le risque lié aux réseaux voisins peut être exclu de l'APR.

Risque d'intrusion et de malveillance

Rappelons tout d'abord que le site est entièrement ceinturé par une clôture équipée de panneaux de danger disposés régulièrement. L'ensemble des dispositifs fera l'objet d'une inspection régulière.

L'entrée de la carrière sera fermée par un portail en dehors des heures d'ouverture. **Il sera donc impossible de pénétrer sur le site par mégarde.**

Une intrusion ne pourra donc s'effectuer que par effraction ou franchissement volontaire de la ceinture du site durant les heures d'ouverture ou en dehors, ce qui se résume à des situations extrêmement rares.

D'autre part, la considération des actes de malveillance dans le Tome 4 : « Etudes de Dangers » n'entre pas dans le champ d'application des prescriptions réglementaires. En effet, l'arrêté du 10 mai 2000 établit une liste d'événements externes susceptibles de conduire à des accidents majeurs pouvant ne pas être pris en compte dans l'étude de dangers en l'absence de règles ou instructions spécifiques. Les actes de malveillance en font partie.

Ainsi, ce risque ne sera pas retenu dans l'APR.

Risque lié à la présence d'installations industrielles voisines

Le secteur industriel n'est pas développé sur la commune de Sainte-Geneviève-des-Bois.

L'ICPE autorisée la plus proche est un élevage avicole située à environ 6,8 km au Sud-Est. Les autres sont à environ 7-8 km. Il n'y a donc pas d'activité industrielle à proximité immédiate du projet.

Le risque lié à la présence d'installations industrielles voisines peut être considéré comme
nul et ne sera donc pas retenu dans l'APR.

➤ **Dangers internes**

Les produits minéraux :

Les matériaux extraits sont des alluvions composées principalement de sables grossiers. Cette **matière minérale ne présente aucun risque intrinsèque** puisqu'elle est non combustible, non inflammable, non toxique et non explosible. Par ailleurs, l'analyse du gisement n'a détecté **aucun minéral de la famille des serpentines ou des amphiboles potentiellement fibreux**.

Par contre, les activités liées à l'extraction et à la manipulation de cette matière pondéreuse peuvent être source de risque : glissement de terrain notamment, instabilité du front de taille. L'ensemble de l'activité de traitement des matériaux est réalisée hors site, et se fait mécaniquement sans apport de produits chimiques.

Le carburant :

Les engins utilisés sur la carrière fonctionneront au **Gasoil Non Routier (GNR)**. Il n'y aura aucun stockage de carburant sur site.

Le ravitaillement des engins sera réalisé à l'aide d'un camion ravitailleur en bord à bord sur le périmètre d'exploitation pour les engins sur chenille.

A proximité des poteaux du réseau électrique à Basse Tension, le ravitaillement sera effectué à 30 m des poteaux.

Les ravitaillements seront effectués en présence de kits antipollution et de couvertures étanches et selon une procédure stricte.

La principale précaution de manipulation et de stockage du GNR sera de ne pas fumer ou utiliser d'appareils électroniques dans ou à proximité de toute zone de distribution de carburant.

Le GNR est un **liquide inflammable, nocif par inhalation, dangereux pour l'environnement et cancérigène.**

Les **risques** associés à ce produit et à **considérer dans l'APR** sont donc **l'incendie** (en présence d'une source d'ignition), les **pollutions accidentelles** du sol et des eaux et **l'explosion** (dans des conditions particulières de confinement).

Les produits de maintenance et d'entretien :

Les produits de maintenance et d'entretien concernent essentiellement des huiles, graisses et lubrifiants pour les engins fonctionnant sur le chantier.

Ces produits sont généralement non inflammables, non explosibles (point éclair élevé et faible volatilité) mais combustibles. Ils peuvent donc présenter un risque d'incendie en présence d'une source de chaleur et de pollution des sols, ou des eaux en cas de déversement accidentel.

Dans le cas de la carrière de Sainte-Geneviève-des-Bois, l'entretien des engins (en l'occurrence la pelle hydraulique) est réalisé hors site.

Ces risques ne seront pas considérés dans l'APR.

Le décapage, l'extraction, le réaménagement :

Afin de limiter les impacts sur l'activité agricole, la surface mobilisée lors des travaux d'extraction sera au maximum de 6 ha. Au total, le périmètre exploitable de la carrière est de 17 ha 11 a 19 ca.

Le décapage sera réalisé à l'aide d'une pelle hydraulique et les matériaux de découverte seront déplacés et stockés temporairement sous forme de merlons périphériques ou remis en place dans le cadre du réaménagement coordonné.

Après découverte à sec et décapage sélectif par engins mécaniques (pelle mécanique, tombereau), l'extraction du gisement sera réalisée hors d'eau, à l'aide d'une pelle mécanique. L'extraction se fera de façon à permettre au personnel de circuler et de travailler en toute sécurité. Ces matériaux seront transportés afin d'alimenter l'installation de traitement situé à 11 km du site, à Solterre (45).

Sur ce type de carrière, le risque d'instabilité des terrains, de basculement d'engins, etc. peut provenir des situations suivantes :

- Affaissement des terrains en exploitation ;
- Ensevelissement d'engins ou de personnel ;
- Eboulement des merlons périphériques.

Les principales conséquences seraient des dégâts matériels et des dégâts humains (risque de chute, de blessures corporelles).

Ces risques seront pris en compte dans l'APR.

Le stockage des matériaux :

Les matériaux sont repris à la pelle hydraulique et chargé dans la benne des poids-lourds, en direction de l'installation de traitement de Solterre (45).

La terre végétale et les stériles d'extraction seront stockés temporairement sous la forme de merlons situés en périphérie de la zone exploitée.

Le risque associé au stockage est le **glissement des des merlons périphériques composés des terres végétales et des stériles d'extraction.**

Ces risques seront étudiés dans l'APR.

L'évacuation du tout-venant :

Le tout-venant sera évacué par camion transporteur en direction de l'installation de traitement de Solterre (45). Les camions seront chargés grâce à une pelle mécanique. Il n'y aura pas de bandes transporteuses sur site.

Il existe un risque de une collision entre le camion transportant le tout-venant et un autre engin circulant sur le site (pelleteuse). Ce risque est à relié avec le nombre de véhicule circulant sur le site. Lors des campagnes annuelles de décapage, le nombre de véhicule présents sur le site sera au maximum de 4 (2 pelles hydrauliques, un bulldozer et un tombereau). En temps normal, l'unique véhicule circulant sur la carrière est la pelle mécanique.

Les accidents liés aux engins sont principalement :

- Dérive d'un engin (risque de chute, retournement, écrasement du conducteur, pollution accidentelle) ;
- Ecrasement d'un piéton lors d'une manœuvre ;
- Ensevelissement d'un piéton suite à un glissement de terrain ;
- Chutes d'objets (godet de la pelle).

Un risque d'accident peut exister entre un poids-lourd chargé du transport du tout-venant vers l'installation de Solterre (45) ou un employé et un autre véhicule sur le réseau public au niveau de la RD 2007, à l'Ouest du site.

Le passage régulier des camions peut engendrer une salissure de la route qui pourrait être à l'origine d'un accident. Ce risque a été pris en compte dans l'étude d'impact (Cf. Tome 3 de ce dossier) où un plan de circulation a été mis en place.

Les risques relatifs à l'évacuation du tout-venant internes au site seront étudiés dans l'APR.

Les risques liés à la circulation des camions externes à l'extérieur du site ne sera pas étudié dans l'APR, car la cause ne sera pas directement un dysfonctionnement du site.

Le traitement des matériaux :

Le traitement des matériaux ne sera pas réalisé sur site, mais dans la station de traitement de Solterre (45), à 11 km au Nord de la carrière. Aucune installation électrique (transformateur ou autre) ou réseau d'eau n'est présent sur le site.

Ces risques **ne seront pas étudiés dans l'APR.**

Les utilités :

• Le carburant :

Le ravitaillement s'effectuera selon une procédure stricte. Les risques associés sont liés aux déversements du produit stocké pouvant être à l'origine de pollutions accidentelles, voire d'incendie en présence d'une source d'ignition. **Ces risques seront pris en compte dans l'APR.**

• L'électricité :

Toute personne intervenant sur une installation ou équipements électriques est soumise à des risques. Les équipements pouvant présenter un risque sont les engins, en particulier les batteries, les circuits électriques...

Ces principaux risques sont les suivants :

- Contact avec une pièce nue sous tension pouvant occasionner des brûlures externes ou internes voire des conséquences mortelles (électrocution) ;
- Risque de brûlure projection de matière en fusion lors d'un court-circuit ;
- Risques spécifiques à certains produits ou équipements (risque chimique pour les batteries par exemple).

Aucun local ne sera présent sur le site. Cependant, deux lignes électriques à Haute et à Basse Tension traversent la carrière (Cf. Figure 5). Les mesures visant à limiter les risques relatifs au réseau électrique sont les suivantes :

- Bandes de d'exclusion d'extraction des matériaux autour des pylônes des lignes à Haute et à Basse Tension ;

- Aire de chargement située hors secteur recoupé par la ligne à Basse Tension ;
- Interdiction de circuler benne/godet levé sous la ligne à Basse Tension.

Ce risque concerne exclusivement les personnes habilitées à intervenir sur des installations électriques.

Ces risques seront étudiés dans l'APR.

Risques liés au facteur humain

Sur la carrière, une seule personne travaille à temps complet : un conducteur d'engins. Il sera en charge de l'extraction, du décapage, de la remise en état, de l'alimentation des camions clients,...).

Ce-dernier peut et pourrait être à l'origine d'imprudences :

- Inattention lors de la conduite impliquant un basculement d'engin, ou une collision,
- Epanchage de carburant par erreur lors de la distribution.

Ces négligences seront susceptibles d'entraîner tous les phénomènes précédemment identifiés : pollutions accidentelle, incendies, ...

Des mesures seront prises pour limiter ces imprudences :

- Formation du personnel aux risques inhérents à la carrière,
- Interventions d'entreprises extérieures (pour le suivi écologique du site par exemple) traitées dans le cadre du Décret n°96.073 du 24 Janvier 1996,
- Consignes de sécurité affichées,
- Interdiction de fumer ou d'utiliser un téléphone portable à proximité des zones à risques (distribution de carburant).

Les transporteurs extérieurs étant amenés à circuler sur le site (camions clients, sous-traitants, approvisionnement,...) pourront notamment être à l'origine d'imprudences :

- Inattention lors de la conduite impliquant un basculement d'engin, ou une collision,
- Epanchage de carburant par erreur lors de la distribution.

L'erreur humaine reste un facteur à considérer dans l'APR.

Risques liés aux atmosphères explosives (zones ATEX°)

Trois types de zones ATEX sont définies par la directive 99/92/CE concernant les prescriptions minimales visant à améliorer la protection en matière de sécurité et de santé des travailleurs susceptibles d'être exposés au risque d'atmosphères explosives : les zones 0, 1, 2 (cas des gaz ou vapeurs) ou 20, 21, 22 (cas des nuages de poussières combustibles) :

- **Zone de types 0 ou 20** : emplacement où une atmosphère explosive (ATEX) sous forme de gaz ou de nuage de poussières est présente en permanence ou pendant de longues durées ou fréquemment ;
- **Zone de types 1 ou 21** : emplacement où une ATEX sous forme de gaz ou nuages de poussières peut occasionnellement se former dans l'air en fonctionnement normal ;
- **Zone de types 2 ou 22** : emplacement où une ATEX sous forme de gaz, vapeurs, brouillards ou nuage de poussière n'est pas susceptible de se former dans l'air en fonctionnement normal ou bien si une telle formation se produit néanmoins, n'est que de courte durée.

Sur la carrière, l'intérieur des réservoirs de carburant (citerne du camion de ravitaillement ou réservoirs des engins) peuvent être classés en zone 1.

Les risques associés à ces zones sont considérés dans l'APR.

1.2 Analyse préliminaire des risques

L'objectif de l'Analyse Préliminaire des Risques (APR) est d'identifier l'ensemble des scénarii d'évènements à caractère dangereux en lien avec l'exploitation étudiée et susceptibles de présenter un risque vis-à-vis de tiers, à l'extérieur de la carrière.

La liste de ces évènements à risque est établie sur la base des potentiels de dangers identifiés lors de l'étape précédente. Pour chaque évènement, les mesures préventives ou les moyens de secours qui permettent de limiter la probabilité, la cinétique ou la gravité du risque sont indiqués.

Pour les évènements susceptibles d'engendrer des effets à l'extérieur de la carrière, une évaluation de l'intensité des effets sera effectuée.

Les risques identifiés comme pouvant avoir des **répercussions notables hors du périmètre de la carrière** seront approfondis dans l'Analyse Détaillée des Risques (ADR).

Tableau 8 : Analyse préliminaire des risques

Activité concernée	Situations de danger	Conséquences	Phénomènes dangereux	Mesures préventives ou curatives	Effets potentiels sur des tiers à l'extérieur du site	Effets modélisés au § 1.3	Prise en compte dans l'ADR
Extraction des matériaux							
Extraction des matériaux	Instabilité des fronts Excavation Tempête	Effondrement du front en cours d'extraction	Ensevelissement (personnes ou engins) Blessures Mort	Respect du délaissé réglementaire (bande de 35 m en limite de site au niveau de la route RD 2007 et au niveau des habitations / bande d'exclusion de 30 m autour des pylônes de la ligne à Haute Tension / bande de 10 m de délaissée autour des poteau de la ligne à Basse Tension) Carrière interdite au public, site clôturé Intervention du personnel de la carrière formé aux risques	NON Effets Internes au site	NON	NON
	Chute du front de taille	Blessure	Blessures Effet létal	Panneaux indiquant le risque de chute	NON Effets Internes au site	NON	NON
	Foudre	Dégâts matériels Blessures	Blessures Effet létal	Intervention du personnel de la carrière formé aux risques Restriction de circulation par temps orageux	NON Effets Internes au site	NON	NON
Engins	Collision, retournement	Dégâts matériels Blessures Epanchage de carburant	Pollutions des sols et des eaux Blessures Effet létal	Formation à la conduite Plan de circulation communiqué aux employés et sous-traitant, panneaux de signalisation Entretien des pistes et arrosage par temps sec avec une tonne à eau Kits anti-pollution Curage, traitement du sol Intervention du personnel de la carrière formé aux risques Mise en place de merlons de sécurité en bord de fosse, dont la hauteur sera conforme à la réglementation vis-à-vis du diamètre des roues des engins	NON Effets interne au site	NON	NON
	Source d'ignition	Incendie	Effets thermiques	Entretien régulier des engins Intervention du personnel de la carrière formé aux risques Extincteurs vérifiés régulièrement par un organisme agréé	Effets possibles en dehors du site en fonction de la localisation de l'accident	OUI = scénario 1	En fonction des conclusions du §1.3
	Fuite d'un réservoir	Epanchage de carburant	Pollutions des sols	Entretien régulier des engins Kits anti-pollution Curage, traitement du sol	NON Effets Internes au site	NON	NON
Exploitation	Accident routier sur la route jouxtant le site	Dégâts matériels Blessures	Pollutions des sols	Merlons périphériques protégeant le site des voies routières Signalisation de la carrière Curage, traitement du sol Kits anti-pollution Intervention du personnel de la carrière formé aux risques	NON Effets Internes au site	NON	NON
Stockage des matériaux							
Stocks de tout-venant extrait et de produits finis	Tempête	Effondrement des stocks	Blessures	Stocks temporaires (merlons) ou évacués (tout-venant) au fur et à mesure de l'extraction des matériaux Surveillance des alertes "tempête"	NON Effets Internes au site	NON	NON

Activité concernée	Situations de danger	Conséquences	Phénomènes dangereux	Mesures préventives ou curatives	Effets potentiels sur des tiers à l'extérieur du site	Effets modélisés au § 1.3	Prise en compte dans l'ADR
Circulation sur la carrière							
Circulation sur la carrière	Collision entre deux engins ou véhicules	Dégâts matériels Blessures Epanchage de carburant	Pollutions des sols et des eaux	Mise en place d'un plan de circulation Formation à la conduite Kits anti-pollution Intervention du personnel de la carrière formé aux risques	NON Effets Internes au site	OUI = scénario 2	En fonction des conclusions du §1.3
	Accident routier ayant un impact sur la voie d'accès à la carrière	Impossibilité d'évacuer les matériaux extraits Arrêt de l'activité	-	Signalisation de la carrière sur la RD 2007 Plan de circulation Nettoyage de l'accès au site Intervention du personnel de la carrière formé aux risques	NON Effets Internes au site	NON	NON
Installations annexes							
Alimentation en carburant	Décrochement du flexible d'alimentation	Epanchage de carburant	Pollution des sols et des eaux	Camion citerne de ravitaillement présent occasionnellement sur le site Ravitaillement sur une couverture étanche, selon une procédure stricte Kits anti-pollution Curage, traitement du sol Intervention du personnel de la carrière formé aux risques	NON Effets Internes au site	NON	NON
	Erreur humaine Source d'ignition	Incendie	Effets thermiques	Interdiction de fumer ou d'utiliser un téléphone portable à proximité de la citerne du camion de ravitaillement Pas de distribution de carburant durant un orage, Extincteurs vérifiée 1x/an par un organisme agréé	Effets possibles en dehors du site en fonction de la localisation de l'incident	OUI = scénario 3	En fonction des conclusions du §1.3

1.3 Analyse détaillée des risques

L'APR réalisée dans le paragraphe précédent a mis en évidence 3 scénarii pouvant potentiellement avoir des conséquences à l'extérieur du site et nécessitant donc une évaluation de l'intensité des effets. Ces scénarii sont les suivants :

Tableau 9: Synthèse des scénarii pouvant éventuellement avoir des effets en dehors du site

Scénario	Potentiel de danger	Risque
1	Epanchage de carburant lors de l'opération de ravitaillement	Incendie de la nappe de carburant formée
2	Collision de deux engins sur la carrière	Incendie de la nappe de carburant formée
3	Epanchage de carburant lors de l'opération de ravitaillement	Explosion du camion citerne

NB : le risque de collision à l'entrée du site a bien été pris en compte. Cependant, après la mise en place des mesures décrites dans le Tome 4 : « Etude de dangers », les risques sont très limités. De plus, au cas où un tel accident surviendrait, le personnel du site préviendrait immédiatement les services de secours adaptés (Gendarmerie, pompiers, SAMU).

L'évaluation des effets réalisée dans le cadre de l'« Etude de Dangers » a permis de coter les événements redoutés à partir de l'échelle rappelée ci-après :

Cotation des scénarii de l'APR susceptibles d'avoir des effets à l'extérieur du site:

Tableau 10 : Synthèse des cotations des scénarii pouvant éventuellement avoir des effets en dehors du site

Scénario	Potentiel de danger	Risque	Cotation	Echelle et prise en compte dans l'ADR
1	Epanchage de carburant lors de l'opération de ravitaillement	Incendie de la nappe de carburant formée	0	Effets confinés à l'intérieur du périmètre du site = pas d'ADR
2	Collision de deux engins sur la carrière	Incendie de la nappe de carburant formée	0	Effets confinés à l'intérieur du périmètre du site = pas d'ADR
3	Epanchage de carburant lors de l'opération de ravitaillement	Explosion du camion citerne	0	Effets confinés à l'intérieur du périmètre du site = pas d'ADR

Aucun scénario ne nécessite d'Analyse Détaillée des Risques (ADR).

2. MOYENS D'INTERVENTION ET DE SECOURS DISPONIBLES

➤ Moyens de lutte contre l'incendie

La société LE CIMENT ROUTE disposera au moins un extincteur dans chaque engin évoluant sur le site. La vérification de conformité des extincteurs sera faite annuellement. Un plan de localisation des extincteurs sera tenu à jour.

Le personnel sera formé à l'utilisation de ces extincteurs et suivra un recyclage régulier. Ces extincteurs seront vérifiés tous les ans par une société agréée.

En cas de départ d'incendie, une **procédure** prévoira les actions suivantes :

- Alerter les pompiers, si nécessaire, en précisant le lieu de l'incendie, la présence ou non de victime et les biens impliqués dans l'incendie ;
- Couper l'alimentation du feu ;
- Chercher à éteindre le feu avec les moyens d'intervention présents sur site sans mettre sa vie en danger ;
- Aller au point d'arrivée des secours (entrée de la carrière) pour les diriger au plus vite vers le lieu du sinistre.

L'employé s'assurera ensuite du remplacement des extincteurs utilisés.

➤ Moyens de lutte contre les déversements accidentels

En cas de déversement accidentel d'hydrocarbures (camion de ravitaillement ou réservoir d'engins), les kits d'intervention rapide anti-pollution seront utilisés et il sera fait appel à des entreprises agréées pour évacuer ces produits souillés.

En cas de déversement en dehors des capacités de rétention (incident pendant le ravitaillement, incendie, explosion...), la **procédure d'urgence** suivante sera mise en action :

- Couper le moteur de l'engin concerné ;
- Faire évacuer les abords de cet engin ;
- Circonscrire le déversement (kit anti-pollution) ;
- Répandre du produit absorbant (kit anti-pollution) ;
- Prévenir les pompiers, si nécessaire ;
- Baliser la zone ;
- Prévenir les autorités de tutelle : DREAL, Mairie, etc. ;
- Evacuer les produits déversés et les produits absorbants par des entreprises agréées.

➤ Moyens de secours aux blessés

Le site disposera des moyens suivants :

- Une trousse d'urgence à disposition du Sauveteur Secouriste du Travail sur les zones d'extraction,
- Des moyens de communication des travailleurs isolés.

De plus, si l'accident le nécessite, l'employé fera appel aux Sapeurs Pompiers. Les numéros d'urgence seront rappelés, sur une fiche, dans tous les engins et locaux.

➤ Procédure d'alerte

L'ensemble du personnel aura pris connaissance des dossiers de prescriptions et les consignes de sécurité applicables au site et ces documents seront disponibles dans les locaux du personnel.

Si un accident survient sur le site, la procédure d'alerte suivante s'appliquera :

- En cas d'accident, alerter les secours internes et/ou externes ;
- En absence de réponse, alerter les secours ;
- Prévenir les personnes à contacter dans tous les cas.

La société LE CIMENT ROUTE s'appuiera sur ses procédures internes et sur son retour d'expérience dans l'exploitation de carrières pour mettre en place des consignes spécifiques propres à cette carrière.

En zone isolée, les travailleurs disposeront toujours d'un système de communication.

Tous ces points sont rappelés régulièrement au personnel du site lors des recyclages de la formation aux premiers secours et lors de la lecture des consignes d'exploitation.

Enfin, tout incident ou accident grave sera signalé à la DREAL Centre-Val de Loire.

3. CONCLUSION DE L'ETUDE DES DANGERS

L'analyse des risques réalisée pour la carrière de la société LE CIMENT ROUTE à Sainte-Geneviève-des-Bois (45) a eu pour objectif d'identifier, dans un premier temps (APR), différents scénarii d'évènements potentiellement dangereux et susceptibles d'avoir des effets potentiels vis-à-vis des tiers (c'est-à-dire en dehors de la carrière) malgré la mise en place de mesures préventives simples de maîtrise des risques.

3 scénarii ont donc été étudiés :

- Epanchage de carburant lors de l'opération de ravitaillement entraînant un incendie,
- Collision de deux engins sur la carrière,
- Epanchage de carburant lors de l'opération de ravitaillement entraînant une explosion.

L'évaluation de l'intensité des effets de ces 3 scénarii a précisé qu'ils ne pourraient pas être à l'origine d'effets irréversibles ou létaux à l'extérieur de la carrière, à condition que **les opérations de ravitaillement aient lieu à plus de 30 mètres des limites de la carrière**, et ce **afin de garantir l'absence d'effet domino à l'extérieur du site**.

Ainsi, **aucun évènement critique n'a fait l'objet d'une Analyse Détaillée des Risques (ADR)**.

De plus, toutes **mesures de prévention et moyens de lutte contre les incendies et les déversements accidentels d'hydrocarbures** seront maintenus en place sur cette carrière :

- Les **opérations d'approvisionnement** en carburant pour les engins sur chenille s'effectueront en « bord à bord » selon une procédure stricte par un camion citerne présent occasionnellement sur site. Ce dernier sera effectué à des **distances supérieures à 30 m des zones à risque** (route, limite de site, réseau électrique, habitations);
- Les fûts de produits polluants seront placés sur rétention et sous abri ;
- La vitesse des camions et engins sera limitée à **20 km/h** sur l'ensemble du site ;
- Un **entretien régulier de la végétation** présente sur le site (haies, broussailles et taillis) sera réalisé et les déchets seront soit broyés soit évacués par une entreprise spécialisée ;
- Le site sera entièrement ceinturé (**clôtures**, merlons, portail) ;
- L'**entrée/sortie** du site sera correctement **aménagée et signalée** (stop, bonne visibilité, panneaux,...) ;
- Les **voies d'accès** seront **nettoyées** au besoin pour éviter le dépôt de boues pouvant rendre la chaussée glissante ;
- Des **extincteurs et des kits anti-pollution** seront à disposition dans le chaque engin.

Réalisé par :
GéoPlusEnvironnement

Agence Centre et Nord :
2 rue Joseph Leber - 45 530 VITRY-AUX-LOGES
Tél : 02 38 59 37 19 - Fax : 02 38 59 38 14
e-mail : geo.plus.environnement2@orange.fr

Siège Social / Agence Sud :
Le Château
31 290 GARDOUCH
Tél : 05 34 66 43 42 - Fax : 05 61 81 62 80
e-mail : geo.plus.environnement@orange.fr

Agence Ouest :
5 chemin de la Rôme - 49 123 CHAMPTOCE-SUR-LOIRE
Tél : 02 41 34 35 82 - Fax : 02 41 34 37 95
e-mail : geo.plus.environnement3@orange.fr

Agence Sud-Est :
1 175 Route de Margès - 26 380 PEYRINS
Tél : 04 75 72 80 00 - Fax : 04 75 72 80 05
e-mail : geoplus@geoplus.fr

Agence Est :
7 rue du Breuil – 88200 RÉMIREMONT
Tél : 03 29 22 12 68 - Fax : 09 70 06 14 23
e-mail : geo.plus.environnement4@orange.fr

Antenne Afrique Centrale :
BP 831 – LIBREVILLE - GABON
Tél : (+241) 02 85 22 48
e-mail : geo.plus.environnement@orange.fr

Site Internet : www.geoplusenvironnement.com

